

## CHAPITRE 2.3. CAPITAL ÉCONOMIQUE

Le capital économique est constitué de l'ensemble des biens susceptibles d'une évaluation monétaire, qui composent le patrimoine tant des acteurs économiques que des États et leur procurent des ressources. Il est constitué, d'une part, d'investissements non directement productifs, tels que les infrastructures, pour lesquelles les échelles territoriales concernées vont du niveau local (par exemple le capital urbain qui, bien que très important, n'est pas abordé ici en tant que tel) au niveau régional pour les infrastructures en réseau. Ce sont, d'autre part, les investissements productifs réalisés par les différents acteurs économiques que sont les États, les entreprises et les ménages. On distingue par ailleurs, au sein des acteurs économiques du secteur productif, le secteur moderne du secteur informel (ou économie populaire) qui occupe la majeure partie des actifs.

**Enjeux globaux.** Les « pays émergents » connaissent une croissance économique rapide et voient leur niveau de vie converger vers celui des pays développés. D'ici 2035, le PIB de la Chine devrait ainsi être supérieur à celui des États-Unis et celui des BRICs (Brésil, Russie, Inde et Chine) supérieur à celui des pays du G7. La taille de leurs populations et l'ampleur de leurs besoins en termes de développement modifient les équilibres anciens. Leurs économies jouent aujourd'hui un rôle conséquent dans la division internationale du travail (« la Chine, atelier du monde ») et le commerce international. Elles pèsent plus fortement dans les flux financiers internationaux, y compris dans l'aide publique au développement.

Une ère nouvelle est en train de naître, ère caractérisée par le basculement des rapports de force au profit des « pays du Sud ». Ces mutations se traduisent aussi par une modification, peut-être durable, des fondamentaux du marché des matières premières dont les pays ouest-africains sont dépendants. La crise financière et économique en 2008/09 nous rappelle cependant le fort degré d'incertitude auquel fait face l'économie mondiale, incertitude qui n'épargne pas l'Afrique de l'Ouest.

**Enjeu régional.** L'Afrique de l'Ouest a vu sa population quadrupler en cinquante ans, mais reste peu densément peuplée : 40 habitants/km<sup>2</sup> contre 136 pour la Chine ou 116 pour l'Union européenne. Sa population, qui sera bientôt majoritairement urbaine, doublera encore d'ici 2050. Cet accroissement démographique est un atout majeur pour l'intégration régionale car il permet de mieux rentabiliser les infrastructures modernes.

La construction d'infrastructures physiques (routes, chemins de fer, ports, aéroports) et de réseaux de télécommunications et d'énergie (gaz et électricité) témoigne de l'évolution de ce capital, même si elle n'est pas aussi rapide que dans d'autres régions du monde et qu'elle est souvent coûteuse. Aucun pays, à l'exception peut-être du Nigeria, n'a la capacité d'engager à lui seul de tels investissements. La coopération régionale autour de tels chantiers, si elle est poursuivie et renforcée, est à même de stimuler la dynamique économique.

**Enjeux nationaux et locaux.** Les systèmes agricoles et pastoraux demeurent un enjeu stratégique pour répondre au défi de la sécurité alimentaire, mais aussi pour fournir des produits de base à l'agro-industrie. La valeur ajoutée dégagée par le secteur tertiaire et les activités minières et pétrolières domine les économies alors que l'on note un poids limité de l'industrie manufacturière qui a encore peu bénéficié des délocalisations internationales. En dehors des industries extractives,

l'intérêt des investisseurs étrangers se porte sur un nombre restreint de secteurs comme celui de l'énergie, des technologies de l'information et des télécommunications. Le système financier, peu développé mais en forte expansion, donne quant à lui la priorité aux prêts à court terme. Le passage d'une économie de rente à une économie d'innovation et d'accumulation productive nécessite de développer une stratégie de long terme basée sur la diversification et la création de valeur ajoutée.

De son côté, le secteur informel a accompagné la croissance de la population, traduisant les capacités de résilience des sociétés à faible productivité face aux chocs extérieurs. Il est devenu le principal pourvoyeur d'emplois et de revenus en milieu urbain et le restera très certainement à l'avenir. L'informel commercial, d'artisanat et de service restera donc un puissant facteur de cohésion national et régional. En ce qui concerne l'informel de production, une nouvelle classe d'entrepreneurs pourrait émerger si des progrès de productivité sont accomplis et s'ils assurent un rôle plus important dans la sous-traitance.

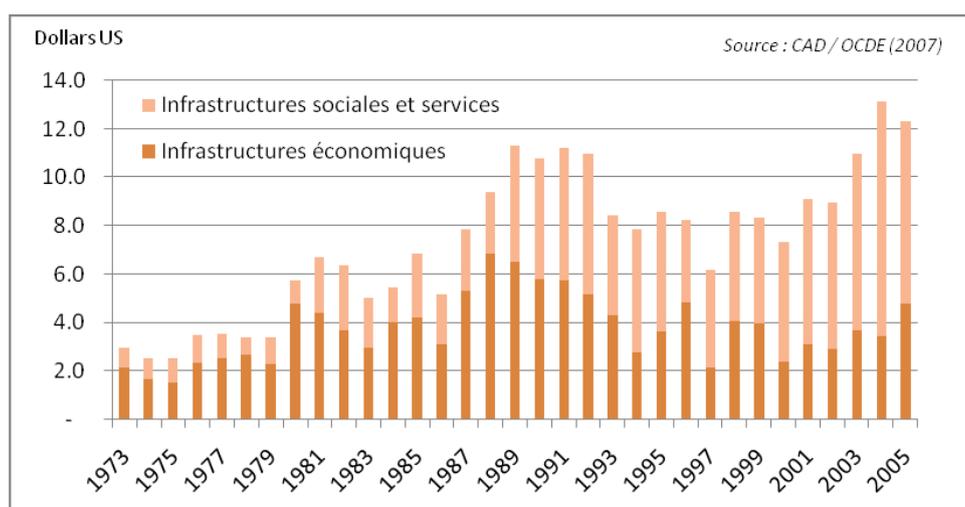
*Dans cette partie, le capital économique est décrit à partir de trois types de ressources importantes pour la construction régionale : (i) les infrastructures en réseau, en particulier celles concernant le transport, l'énergie et les technologies de l'information ; (ii) l'économie informelle, facteur de régulation sociale et vecteur de l'intégration régionale ; (iii) les ressources économiques et financières formelles.*

### 2.3.1. INFRASTRUCTURES DE RÉSEAU

Depuis les indépendances, les investissements en matière d'infrastructures ont été importants, notamment pour la construction de routes, chemins de fer, ports et aéroports. Dans le domaine des réseaux, des progrès significatifs concernant l'accès à l'électricité et surtout à des systèmes modernes de télécommunications ont été réalisés.

Ces investissements ont été largement financés par les devises issues des exportations de matières premières avec l'appui des financements extérieurs publics et privés. Face aux besoins d'une population dont la croissance démographique a dépassé 3 % par an depuis près de 40 ans et bientôt majoritairement urbaine, ces investissements ont très certainement été insuffisants. Les statistiques sur l'aide publique au développement, même si elles ne sont pas exhaustives, donnent une image intéressante. Après une phase de croissance irrégulière jusqu'à la fin des années 1980, l'APD/habitant allouée aux infrastructures économiques a diminué durant toute la décennie 1990 au profit des infrastructures sociales<sup>1</sup> (cf. graphique 2.14).

**Graphique 2.14. APD/habitant allouée aux infrastructures en Afrique de l'Ouest (1973-2005)**



Depuis le début des années 2000, un regain d'intérêt pour le développement des infrastructures économiques est perceptible. Les initiatives se multiplient à l'échelle continentale et régionale. En témoigne le rôle prioritaire de ce secteur dans le cadre du NEPAD et au sein de la stratégie des organisations régionales (CEDEAO et UEMOA en particulier), la création du consortium pour les infrastructures en Afrique (sommet du G8 de Gleneagles en 2005) coordonné par la BAD, ou encore la constitution en 2007 du Fonds fiduciaire Union européenne-Afrique pour les infrastructures.

Au niveau de l'Afrique subsaharienne, la participation financière du secteur privé à la réalisation des infrastructures s'est élevée à 6,1 milliards de dollars US en 2006 tandis que, cette même année, l'aide au développement allouée à ce secteur a atteint 5,7 milliards de dollars.

<sup>1</sup> Les questions liées à l'urbanisation et au capital immobilier comme ressource économique (sous sa conception patrimoniale) sont importantes en Afrique de l'Ouest. Elles ne sont volontairement pas traitées ici. Le choix a été fait de n'aborder uniquement que les infrastructures au sens régional, c'est-à-dire celles en réseau.

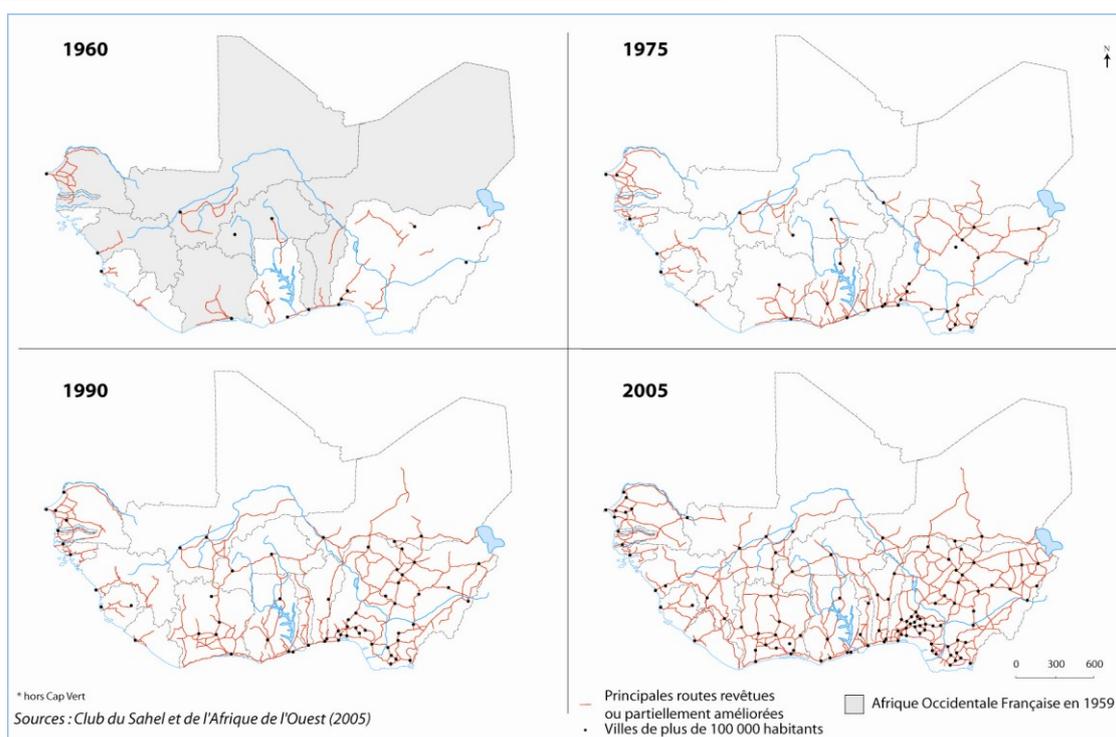
En outre, le financement croissant apporté par des partenaires comme la Chine ou les pays du golfe Persique vient renforcer cette tendance. Ce nouveau tournant en faveur des infrastructures est également visible en Afrique de l'Ouest. Il est une étape indispensable pour combler le « gap des infrastructures » et renforcer le marché régional.

## Réseaux de transport

### Routes

Un regard vers le passé permet de mesurer le chemin parcouru par les pays membres de la CEDEAO dans la construction de leur réseau routier (cf. carte 2.24). En 1960, la colonisation laisse en héritage un niveau d'infrastructure relativement faible dans une région très peu peuplée. La zone CEDEAO compte alors 78 millions d'habitants. Quarante-cinq ans plus tard, la CEDEAO en compte 260 millions. L'image générale montre qu'un réseau régional relativement cohérent et structuré apparaît.

Carte 2.24. Réseau routier dans la CEDEAO



Globalement, on constate une adéquation entre le réseau urbain et le système routier primaire. Aux fortes densités de peuplement et d'activité économique correspondent les fortes densités routières (Sud Nigeria et Golfe de Guinée, Nord Nigeria, Sénégal occidental)<sup>2</sup>. La route côtière reliant sur près de 2 000 km Abidjan à Port Harcourt supporte à elle seule les deux tiers des échanges entre les pays de la CEDEAO. On observe cependant que les axes régionaux sont insuffisamment développés (cf. carte 2.25) et que la qualité du réseau reste très variable, son entretien n'étant pas régulièrement assuré.

<sup>2</sup> Au Nigeria, plus de 37 000 km de routes sont bitumées sur un réseau routier de près de 195 000 km. Le taux de revêtement du réseau nigérian (20 %) dépasse celui du reste de l'Afrique de l'Ouest (15 %).

Au-delà des frontières ouest-africaines, les infrastructures routières établissent le lien entre la région et son pourtour. La route Tanger-Dakar, grâce au bitumage de l'axe Nouakchott-Nouadhibou, facilite ainsi les échanges entre le Maroc et l'Afrique de l'Ouest. Quant à la route transsaharienne, depuis longtemps en projet, elle pourrait se concrétiser au début de la prochaine décennie en raison des enjeux pétroliers et de télécommunications : l'axe routier Alger-Lagos devrait coïncider avec le tracé du gazoduc algéro-nigérian et le projet de câble en fibre optique. Parallèlement, le Cameroun renforce ses relations avec ses voisins de l'Afrique centrale grâce aux liaisons terrestres Yaoundé – Libreville, Yaoundé - Bata ou encore avec la route Douala – Garoua Boulai – Bangui.

Carte 2.25. Infrastructures routière et réseau urbain en Afrique de l'Ouest (2006)



### Chemins de fer

A quelques exceptions près, le chemin de fer ne joue pas un rôle aussi intégrateur que le réseau routier<sup>3</sup>. Si le chemin de fer avait continué à se développer après les indépendances, il pourrait aujourd'hui « soulager la route » du transport des pondéreux sur de longues distances. Perpendiculaires à la côte et déconnectées les unes des autres, les voies ferrées assurent principalement l'exportation des minerais (fer, bauxite, phosphate). La découverte et la mise en exploitation de nouveaux gisements miniers devraient mieux rentabiliser les lignes existantes, voire susciter des investissements pour de nouvelles lignes ou la réouverture de certaines d'entre elles. C'est le cas de la construction projetée de la ligne de chemin de fer reliant Kaédi à Nouakchott pour l'exploitation du phosphate ou de celle qui permettra d'exploiter le fer du Sénégal Oriental.

<sup>3</sup> Les lignes Abidjan – Ouagadougou ou Dakar – Bamako désenclavent en partie le Burkina Faso et le Mali ; de même, les lignes Cotonou – Parakou ou Douala – N'Gaoundéré, bien que ne reliant pas directement le Niger pour la première et le Tchad pour la seconde, supportent une partie du transit de marchandises.

L'interconnexion des lignes de chemin de fer est prévue à l'échelle ouest-africaine et continentale dans le cadre du NEPAD. Les projets tels qu'Africarail<sup>4</sup> ou Rail transafricain<sup>5</sup> sont à l'étude et pourraient valoriser les axes régionaux disposant des potentiels de trafic les plus importants.

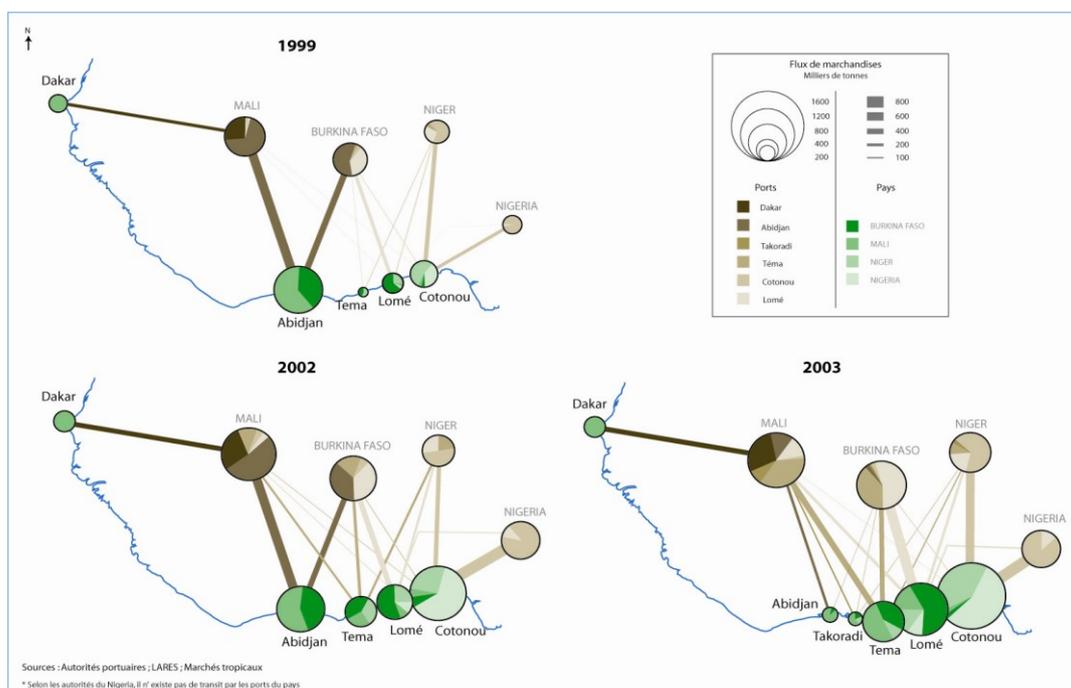
### Ports

Les infrastructures portuaires sont stratégiques compte tenu de l'ouverture des économies d'Afrique de l'Ouest. Leur manque de compétitivité résulte notamment des coûts de fret, des dysfonctionnements, de l'insuffisance des économies d'échelle pour la containerisation ou du fait que les grands flux maritimes mondiaux ne passent pas par les côtes ouest-africaines. A cette question de compétitivité s'ajoute celle de la sécurité des routes maritimes, notamment pour les tankers pétroliers du Golfe de Guinée.

Au niveau régional, ces infrastructures permettent d'assurer le transit de marchandises entre pays sahéliens enclavés et pays côtiers. Le développement du réseau routier et la multiplication des alternatives les mettent en situation de concurrence. La recomposition des couloirs de transit s'est ainsi opérée en quelques années du fait notamment de la crise ivoirienne (cf. carte 2.26). Celle-ci a montré la capacité des acteurs à adapter leur activité au contexte. Les ports de Cotonou, Lomé, Tema, Takoradi et Dakar en ont tous profité. Ils pourraient être rejoints dans cette compétition par Nouakchott et dans une moindre mesure par Conakry et Banjul.

A l'avenir, les grands flux de transport connaîtront sans doute encore de tels mouvements de balancier, non seulement pour contourner les foyers d'instabilité politique, mais aussi pour exploiter les ports les plus compétitifs et circuler sur les meilleurs axes routiers ou ferroviaires.

Carte 2.26. Corridors de transit et de réexportation de marchandises dans la CEDEAO



<sup>4</sup> Le projet AFRICARAIL est un programme d'interconnexion ferroviaire régional, qui doit relier à Niamey au Niger les chemins de fer existants du Bénin, du Burkina Faso et du Togo.

<sup>5</sup> Le Rail transafricain, sur 8 000 km, relierait l'Afrique du Sud au Tchad à travers la Namibie, l'Angola et le Cameroun.

### *Transport aérien*

La couverture aéroportuaire ouest-africaine apparaît « conforme » en première analyse. Les aéroports des capitales, et dans certains cas des villes secondaires, font face à l'augmentation du trafic passager et de fret. Cependant, le ciel aérien est obscurci par les drames qui se répètent et s'ajoutent à ceux que connaît le continent depuis la dérèglementation de ce secteur et la faillite d'Air Afrique. Le renforcement de la sécurité aérienne, à travers la mise en commun du contrôle de l'espace aérien, est un rôle dévolu à l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), exemple abouti de coopération régionale au niveau des pays francophones.

Sur le plan régional, le trafic est encore faible au regard du potentiel. Les liaisons les plus fréquentées sont Lagos-Accra avec près de 200 000 passagers par an, Dakar-Bamako, Dakar-Abidjan, Bamako-Abidjan avec un peu plus de 100 000 passagers par an. L'espace aérien nigérian est, quant à lui, plus organisé autour du trafic intérieur que dans une optique régionale. Pourtant, la création de transporteurs de taille régionale permettrait de créer un espace aérien plus adapté à la demande, d'assurer un transport plus rentable et plus fiable et en mesure de faire face à la concurrence des compagnies étrangères.

### **Électricité**

La biomasse constitue la principale (80 %) source d'énergie en Afrique de l'Ouest (*cf. encadré 2.4 au 2.1.1*). Cette situation explique en partie la faible consommation d'électricité par habitant : en moyenne 90 kWh par an, contre 2 400 kWh au niveau mondial ou 8 000 kWh pour l'OCDE. Ce faible niveau se conjugue avec un manque d'efficacité des modes de production : pour générer une unité de richesse nationale, l'Afrique consomme 0,8 tonne équivalent pétrole (TEP) alors que les pays de l'OCDE ont besoin de 0,19 TEP, soit quatre fois moins.

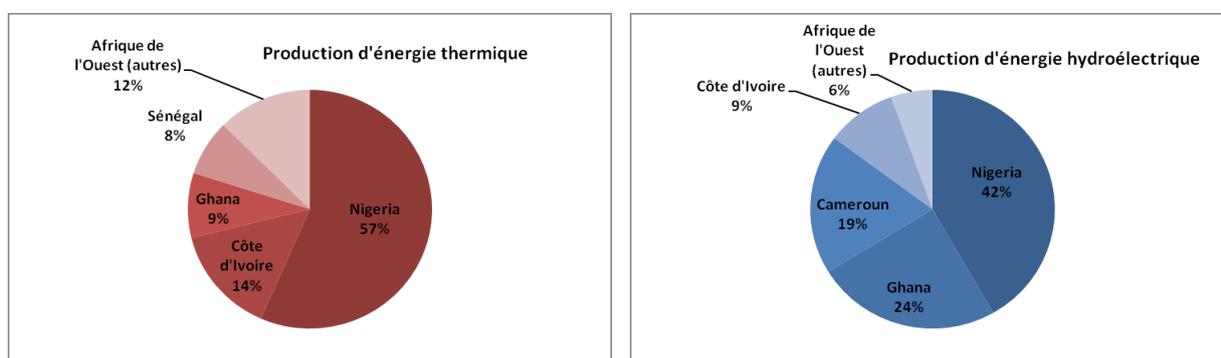
Cette faible efficacité est une forte contrainte pour le développement économique, alors que les besoins en électricité sont croissants. Depuis plus de 20 ans, la consommation d'électricité par habitant a connu une forte croissance (+17 %). Ces dernières années, la croissance de la demande régionale a même dépassé 6 % par an. Faute de pouvoir répondre à une demande qui dépasse leur capacité de production et de distribution, les compagnies nationales ont recours aux délestages qui ont un impact négatif direct sur les activités économiques.

Le taux d'accès des ménages à l'électricité reste faible, de l'ordre de 20 % en moyenne. Cinq pays ont un taux d'accès compris entre 20 et 50 % : Nigeria, Bénin, Sénégal, Ghana et Côte d'Ivoire. En revanche, 6 pays ont encore un taux d'accès inférieur à 5 % : Sierra Leone, Guinée Bissau, Guinée, Gambie, Burkina Faso et Tchad. S'y ajoute une disparité entre les zones urbaines où le taux d'accès avoisine 40 % et les zones rurales où le taux d'accès se situe entre 6 et 8 %.

L'électricité provient essentiellement des centrales hydroélectriques et thermiques (pétrole et gaz) (*cf. graphique 2.15*). Alors que l'hydroélectricité représentait les deux-tiers de la production électrique en 1980, cette part est aujourd'hui tombée à la moitié. La croissance démographique et l'urbanisation associées aux mauvaises conditions pluviométriques expliquent en partie le recours plus important aux générateurs de moyenne et grande capacité. Ces générateurs, dont les délais de mise en service et d'amortissement sont très inférieurs à ceux des centrales hydroélectriques, ont permis aux entreprises de pallier les déficiences des réseaux nationaux (coupures à répétition), voire d'être autonomes.

Sur le long terme, le prix du pétrole et du gaz devrait rester à un niveau élevé, même s'il sera soumis à de fortes variabilités conjoncturelles. Cette tendance devrait encourager la relance de la mise en valeur du potentiel hydroélectrique et le développement de sources alternatives d'énergie électrique. Le potentiel hydroélectrique est en effet considérable<sup>6</sup>. Dans la CEDEAO, il est estimé à 25 000 MW. A lui seul, le Cameroun, du fait de conditions géographiques et climatiques favorables, disposerait d'un potentiel de 20 à 25 000 MW, soit le deuxième le plus important du continent après celui de la République Démocratique du Congo. Aujourd'hui, moins de 15 % du potentiel hydroélectrique est effectivement valorisé à partir principalement du Nigeria (42 %), du Ghana (24 %) et du Cameroun (19 %).

**Graphique 2.15. Origine de la production d'électricité en Afrique de l'Ouest (2004)**



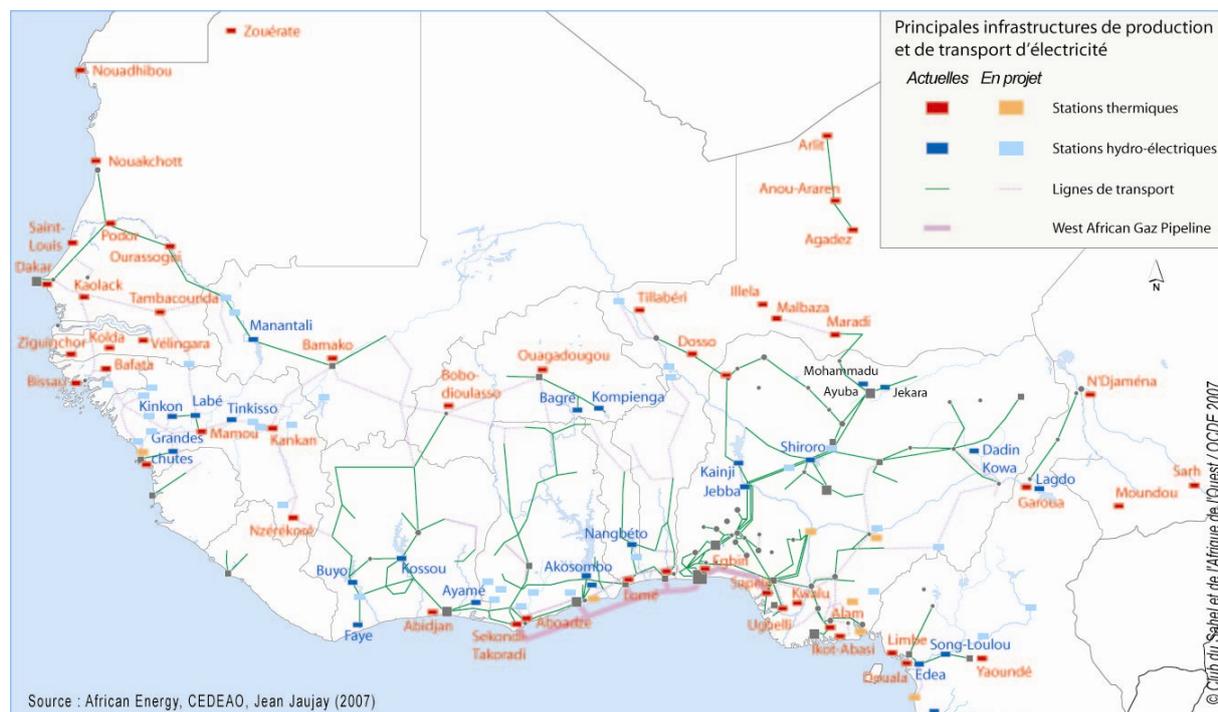
Source : Agence internationale de l'énergie (AIE)/OCDE (2007)

D'autres sources alternatives prendront sans doute davantage d'ampleur à l'avenir : l'utilisation du solaire et de l'éolien, surtout adapté aux besoins d'énergie de faible et moyenne puissance, en particulier en milieu rural, est encore limitée (*cf. partie 2.1.1. écosystèmes*). Mais les technologies progressent. Ces énergies pourraient être développées, pour des puissances plus significatives, dans les espaces les plus favorables : zones côtières Atlantique pour l'éolien ou zone sahélo-saharienne pour le solaire. L'uranium produit au Niger, est exporté à l'extérieur de la région. S'il est improbable que la maîtrise du nucléaire civil voit le jour en Afrique de l'Ouest dans la prochaine décennie, son développement est d'ores et déjà envisagé (*cf. partie 2.1.1. et 2.1.4.*).

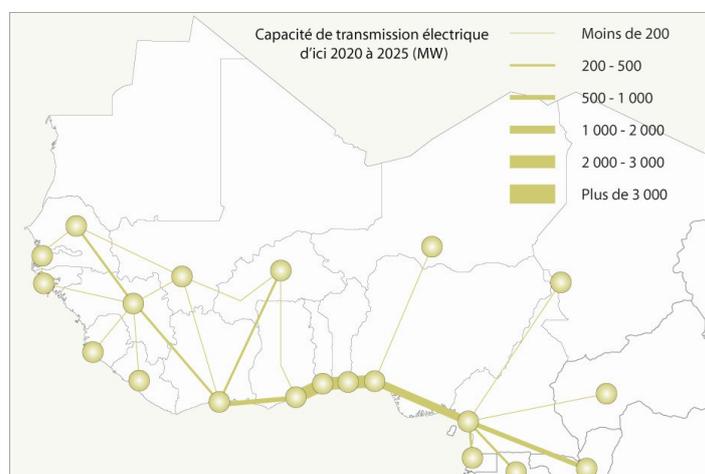
Au niveau national, la situation du secteur électrique reste fragile avec une inadéquation entre une offre insuffisante face à une demande en croissance rapide. La vague de privatisations soutenue par les institutions internationales au cours des années 1990 et 2000 laisse un bilan très mitigé. Elle a notamment entraîné un retard important dans la planification et la réalisation de nouveaux investissements dans l'ensemble des domaines de la production, du transport et de la distribution.

<sup>6</sup> Deux types d'infrastructures dessinent le paysage hydroélectrique : les aménagements très capitalistiques qui peuvent alimenter plusieurs pays (barrages de Manantali dans le cadre de l'OMVS ou d'Akosombo au Ghana avec la CEB), et la petite hydroélectricité dont le potentiel vise le seul marché national et les zones rurales.

Carte 2.27. Principales infrastructures de production d'électricité (2006)



Carte 2.28. Capacité de transmission électrique d'ici 2025



Les initiatives régionales en cours devraient à moyen terme accélérer la mise en œuvre des programmes nationaux et compléter les infrastructures actuelles (carte 2.27). Ces initiatives consacrent la réalisation du Projet de Gazoduc de l'Ouest Africain (cf. encadré 2.27) et le système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest-africain (EEEOA, cf. encadré 2.28). Le premier valorise depuis 2008 le gaz naturel du Nigeria pour alimenter les centrales thermiques du Bénin, du Togo puis du Ghana. La puissance installée est d'environ 3 000 MW. Le second, basé sur des organismes régionaux de bassin (OMVS, OMVG, ABN – cf. 2.1.2) devrait permettre de renforcer les échanges régionaux d'électricité au sein de la CEDEAO (cf. carte 2.28). Aujourd'hui, seule 10 % de l'énergie électrique disponible dans la région provient de tels échanges. Le projet d'interconnexion en Afrique centrale (Central Africa Power Pool - CAPP) illustre de son côté le rôle de nœud électrique que jouera le Cameroun tant pour l'Afrique de l'Ouest que pour l'Afrique centrale.

### Encadré 2.27. West African Gas Pipeline (WAGP)

Le West African Gas Pipeline (WAGP) a été conçu dans le cadre de la CEDEAO. Le gazoduc, d'une longueur de 1 033 km à la fois en surface et en offshore, relie le delta du Niger, une région du sud du Nigeria riche en pétrole, au Ghana en passant par le Bénin et le Togo. Ce grand gazoduc d'Afrique de l'Ouest qui doit approvisionner en gaz nigérian le Ghana, le Togo et le Bénin est opérationnel depuis fin 2008. Une extension ultérieure vers la Côte d'Ivoire est envisagée. La capacité maximale du projet est de 13 millions de m<sup>3</sup> de gaz. Le projet devrait permettre la production additionnelle de 2 500 Gwh d'électricité chaque année. Si son impact sur l'environnement au Nigeria, au travers de la diminution des gaz brûlés, est incontestable, le projet reste cependant critiqué.

Source : [www.foei.org/fr/publications/pdfs/wagp-fr.pdf](http://www.foei.org/fr/publications/pdfs/wagp-fr.pdf)

### Encadré 2.28. Le système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest-Africain (EEEOA)

La CEDEAO a adopté en décembre 1999 le principe de mise en place d'un système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest-Africain (l'EEEOA). Cette décision a débouché sur un Schéma Directeur de développement des moyens de production d'énergie et d'interconnexion des réseaux électriques, avec l'objectif affiché de multiplier par quatre la capacité d'interconnexion entre les États membres sur la période 2005-2020.

L'EEEOA porte sur la réalisation de l'interconnexion de réseaux électriques nationaux sur une longueur d'environ 5 600 km dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest (Nigeria, Bénin, Togo, Ghana, Côte d'Ivoire, Niger, Burkina Faso et Mali). Au total, les investissements à réaliser sur l'ensemble des infrastructures de production et de lignes d'interconnexion envisagées s'élèvent environ à 11,8 milliards de dollars EU sur une période de 19 ans. Ces infrastructures permettraient de doter la région CEDEAO d'une capacité installée d'environ 17 000 MW, correspondant à la capacité nécessaire pour satisfaire la demande estimée d'ici à l'an 2023.

Source : CEDEAO, UEMOA (2006) : Livre Blanc pour une Politique Régionale.

## Télécommunications

### Téléphonie mobile

La téléphonie mobile a connu depuis dix ans un tel développement que les licences d'opérateurs sont désormais vendues par les États à des prix élevés. Le saut technologique permis par le développement du GSM avec système de prépaiement a permis de sortir d'un système de téléphonie filaire traditionnelle dont les coûts d'investissement ne permettaient pas de satisfaire la demande sociale. Le taux de pénétration du mobile s'élevait à 11,5 % en 2005, contre 21 % en Asie et 37 % en Amérique latine. Le marché nigérian est celui qui compte le plus d'abonnés en 2006 (37 millions), suivi du Ghana (4,2 millions) et de la Côte d'Ivoire (3,5 millions).

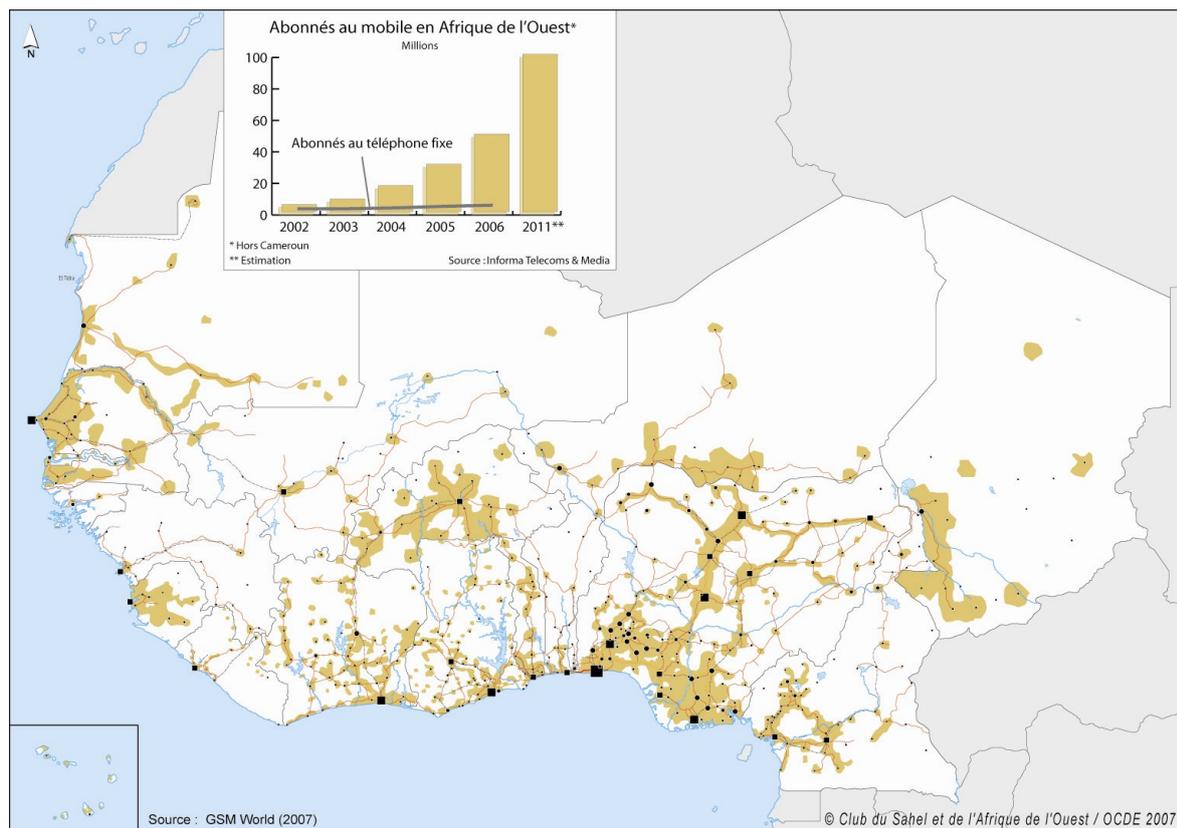
L'achat d'un téléphone portable est, pour un nombre croissant de personnes, un investissement indispensable même s'il représente une part importante du revenu. Le téléphone portable est désormais indispensable pour les opérateurs économiques : travail en réseau, connaissance des marchés etc. (*cf. partie 2.3.2.*). La baisse continue des tarifs internationaux est un facteur très favorable à une large dissémination de cette innovation.

Les opérateurs considèrent que le marché est porteur comme en témoigne le fait que toutes les zones densément peuplées sont désormais couvertes par des relais (*cf. carte 2.29*). Ce marché attire de nouveaux opérateurs (Chine, Afrique du Sud, Maroc etc.) et de nouvelles gammes de produits moins onéreuses. Selon les professionnels, il est probable que ce secteur touchera plus de

100 millions de clients en 2011, soit un taux de pénétration de 25 %. Au niveau régional, l'enjeu de l'harmonisation des services de télécommunications demeure. Cette démarche devrait aboutir à l'installation d'un système GSM régional (roaming) utilisant une carte SIM unique.

Aux espaces réels s'ajoute et se superpose désormais le *cyberespace* tout à la fois impalpable et très concret puisqu'il repose sur l'existence de satellites, de câbles, de relais, de systèmes électriques, etc.

Carte 2.29. La couverture GSM (2006)



### Internet

Totalement absente en 1994, la toile mondiale avait atteint l'ensemble des pays de la CEDEAO en 1998, soit par le biais de satellites, soit par celui des câbles sous-marins. Entre ces deux vecteurs, les gouvernements africains doivent faire des choix en tenant compte des changements technologiques rapides, de la faiblesse de leurs budgets, de la globalisation etc. Ces choix ne peuvent s'opérer au seul niveau national. Ils passent par des concertations au plan régional, voire continental.

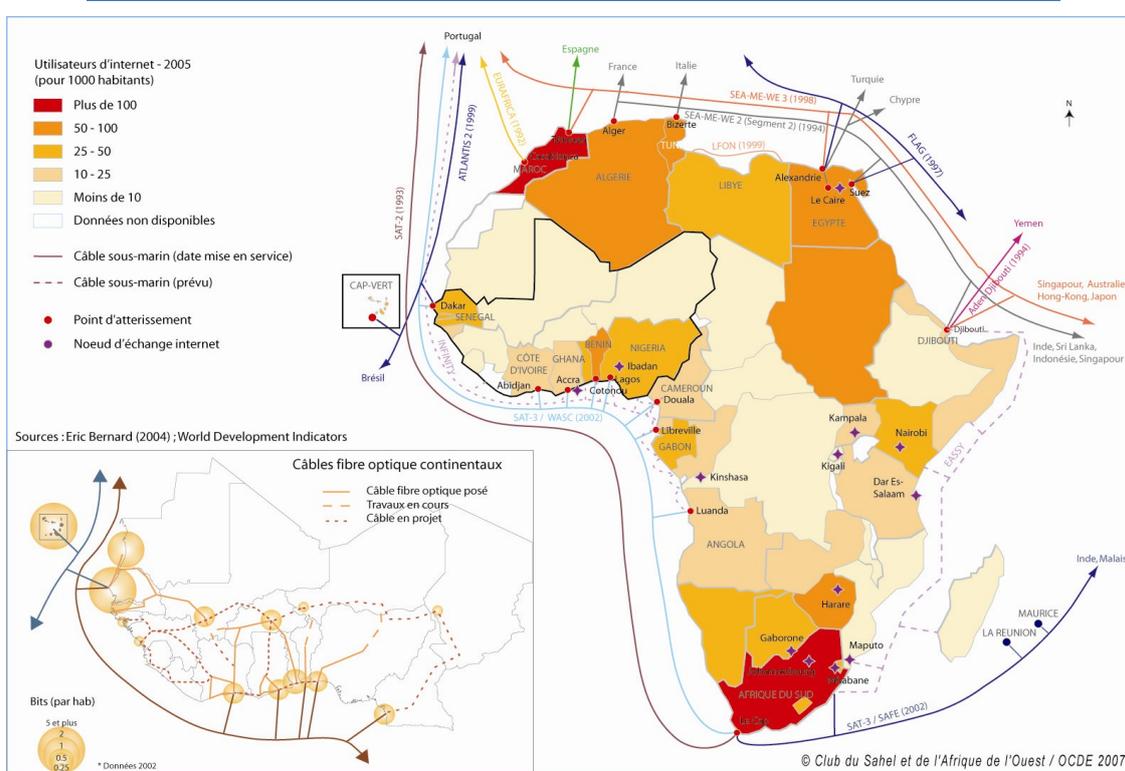
Au niveau mondial, les câbles sous-marins en fibre optique véhiculent 80 % des communications vocales, fax et internet. Moins souples que le satellite, ils offrent des capacités plus importantes en termes de débit. En 1999, le câble *Atlantis 2* relie le Sénégal et le Cap Vert à l'Amérique du Sud et à l'Europe. Inauguré en 2002, le câble *SAT-3/WASC*<sup>7</sup> relie quant à lui le Portugal à l'Afrique du Sud en passant par les pays côtiers ouest-africains qui en sont copropriétaires : Sénégal, Côte d'Ivoire, Ghana, Bénin et Nigeria. Grâce à ce câble, le débit global en direction de la région augmente

<sup>7</sup> South Africa Telecommunications / West African Submarine Cable.

sensiblement. Il lui permet également d'accéder au système mondial des câbles sous-marins et d'être ainsi reliés aux autres continents, opportunité dont seuls le Sénégal et le Cap-Vert bénéficiaient auparavant (cf. carte 2.30).

Le développement de l'accès à internet est conditionné à la fois par la qualité et le coût de la connexion et par l'investissement que représente l'acquisition d'un ordinateur. Le parc actuel d'ordinateurs personnels dans les pays de la CEDEAO est estimé à plus de 2 millions d'unités. Ceci représente un ordinateur pour 140 habitants contre, par exemple, 1 pour 3 en Espagne ou 1 pour 2 en France. Un grand nombre de propriétaires n'est pas raccordé à internet alors que l'accès à la toile mondiale se fait dans les cybercafés (ou grâce à des connexions à usage partagé).

Carte 2.30. Câbles sous-marins et internet en Afrique



La qualité de la connexion est en amélioration constante. A l'exception de la Guinée Bissau, tous les pays de la CEDEAO ont connu une augmentation significative de leur bande passante au cours des dernières années. L'ADSL a pu faire son apparition dans les grandes villes des pays bénéficiant du câble sous-marin et de son prolongement terrestre (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Mauritanie, Nigeria, Sénégal, Togo). Le scénario d'un accès facile à Internet pour toutes les grandes et moyennes agglomérations de la région dans les années à venir se dessine ainsi dès aujourd'hui.

Cependant, la connectivité IP internationale, transitant par l'Europe (60 % de la connectivité de l'Afrique en 2005), et la bande passante ont un coût jugé encore élevé. Une meilleure interconnexion à l'échelle continentale permettrait aux fournisseurs de services internet locaux de négocier de meilleurs prix de transit. Des nœuds d'échange internet (NEI) en cours de réalisation devraient faciliter le trafic intra-régional plutôt que de passer par plusieurs étapes dans le monde entier. Les perspectives d'internet en Afrique de l'Ouest sont donc réelles, même si elles ne concerneront encore pendant longtemps qu'une frange minoritaire de la population.



Les infrastructures en réseau constituent une ressource essentielle pour la construction régionale. Du fait des perspectives démographiques et de son développement économique, l'Afrique de l'Ouest doit encourager les investissements régionaux sur des technologies appropriées.

#### *Accès des populations aux infrastructures*

Si des progrès dans la construction des infrastructures ont été réalisés au niveau national, ils sont encore insuffisants. Les investissements n'ont pas augmenté au même rythme que la demande, ce qui explique que seuls 20 % des ménages ont accès à l'électricité, 11,5 % d'entre eux possèdent un téléphone portable et moins de 1 % ont une ligne téléphonique fixe ; il n'existe en outre qu'un ordinateur pour 140 habitants et moins de 5 % de la population est considérée comme utilisatrice d'internet. L'amélioration de l'accès des populations et des acteurs économiques aux infrastructures tant en zone rurale qu'en zone urbaine est une priorité. Elle nécessite une meilleure planification des besoins en matière d'infrastructures et d'équipements, qui elle-même permettra davantage d'investissements.

#### *Choix techniques et technologiques*

La question du choix technique des infrastructures ou des technologies à développer est essentielle. Cette question se pose dans le domaine des **transports terrestres**, que ce soit en ville ou sur des plus longues distances. Si les transports routiers ont connu d'importantes avancées, ils pourraient être concurrencés par le développement du transport fluvial et ferroviaire au moins pour les marchandises. Les défis énergétiques, comme environnementaux, sont certainement de nature à encourager des solutions collectives et pourraient contribuer à la relance de ces deux modes de transport.

Le choix des infrastructures se pose également dans le domaine de l'**énergie**. En sus du déboisement accéléré pour faire face aux besoins d'énergie domestique, l'épuisement des énergies fossiles et le changement climatique posent désormais de nouveaux défis. De nombreuses options restent ouvertes, mais le contexte est particulièrement porteur pour toutes les énergies renouvelables : hydraulique mais aussi solaire et éolien (cf. 2.1.1).

Le **déploiement territorial d'Internet** est encore largement incomplet et le restera sans doute à moyen terme. Cette technologie a en effet au minimum besoin d'électricité et d'un système de téléphonie fixe, deux services encore loin d'être accessibles sur l'ensemble du territoire régional, notamment pour les pays enclavés. Il se pourrait cependant que le coût de ce même service offert par satellite devienne plus compétitif et autorise une couverture plus large (utilisation de terminaux VSAT). Les progrès technologiques, réalisés sur les antennes de réception permettant de mettre en place des équipements plus petits et moins coûteux, pourraient être davantage valorisés.

#### *Infrastructures régionales et financement*

Le financement de la construction régionale, mis en œuvre en partie par les Banques régionales de développement (BAD au niveau continental, BOAD au niveau de l'UEMOA et Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO), les partenaires au développement et le secteur privé, accorde aujourd'hui une priorité au développement des infrastructures. Le renforcement de la coopération régionale et l'accroissement des engagements financiers destinés

aux infrastructures de transport, de télécommunication et d'énergie seront nécessaires pour accompagner la construction des réseaux. Le financement de ces infrastructures, comme leur gestion, offre un champ important d'innovation institutionnelle, notamment autour des partenariats entre secteurs public et privé. Outre leur financement, les infrastructures, souvent très capitalistiques, posent la question de leur entretien (charges récurrentes) et de leurs liens avec les investissements directement productifs.

### 2.3.2. ÉCONOMIE INFORMELLE

Le secteur informel est officiellement défini comme « *un ensemble d'unités produisant des biens et des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations de travail, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme* » (BIT, 1993).

D'un côté, les petits producteurs appartiennent à des réseaux caractérisés par des relations interpersonnelles de confiance et de coopération et liés aux *unités domestiques* (non dissociation des budgets domestiques et productifs, utilisation de la main-d'œuvre familiale, dilution du surplus au sein des familles). Mais, de l'autre, ils sont insérés au *marché* et subissent la concurrence.

L'économie informelle traduit les capacités de *résilience* de sociétés à faible productivité face aux chocs extérieurs<sup>8</sup>. A bien des égards, son développement peut être considéré comme la réponse apportée au défi de la croissance de la population, donc de la demande d'emplois souvent au détriment de l'accumulation du capital. Le secteur informel est devenu depuis 1980 le principal pourvoyeur d'emploi urbain, même si les entreprises modernes assurent encore 80 % de la valeur ajoutée non-agricole, et il devrait le rester à l'avenir.

L'informel a été, de fait, le principal moteur de la construction des villes et de l'animation de la vie urbaine. En dehors des quartiers « modernes », la ville ouest-africaine d'aujourd'hui est le fruit du travail de l'économie populaire qui bâtit les maisons, fabrique les meubles, crée et transforme les produits agricoles, répare les automobiles, anime les marchés, organise l'épargne, distrait (restaurants, buvettes, troupes théâtrales et musicales) et même soigne (tradipraticiens).

#### *L'informel au cœur de la société*

##### *Une ressource au niveau national*

Le secteur informel n'est certes pas une spécificité des économies africaines. Il représente entre un quart et un tiers du PIB dans les pays d'Asie ou d'Amérique latine (*cf. tableau 2.8*). Cette proportion atteint 16 % du PIB pour les pays de l'OCDE<sup>9</sup>. Néanmoins, les caractéristiques et l'importance économique et sociale de ce secteur en Afrique lui confèrent un caractère singulier.

<sup>8</sup> Si l'économie « informelle » concerne aussi l'insertion à une économie maffieuse internationale favorisée par la décomposition des États et un « monde sans loi », cette forme n'est pas traitée ici.

<sup>9</sup> Données évaluées à partir d'un échantillon de 21 pays de l'OCDE. Cf. Schneider F., Klinglmaier R. (2004): *Shadow economy around the World: What do we know?*

Tableau 2.8. Place du secteur informel dans le monde

	Part du secteur informel dans le PIB	Part du secteur informel (hors agriculture) dans le PIB
Afrique subsaharienne	54,7 %	23,7 %
Afrique du Nord	37,7 %	26,3 %
Asie	23,9 %	21,5 %
Amérique latine	30,6 %	23,4 %
Caraiïbes	22,2 %	19,7 %
Économies en transition	21,7 %	11,8 %

Source : Charmes, J. (2000)

En dépit des efforts croissants déployés en vue d'analyser l'économie informelle, les activités correspondantes demeurent insuffisamment mesurées voire non enregistrées dans les comptes nationaux. Au niveau national, on estime que l'économie informelle représente aujourd'hui entre 40 % et 75 % du PIB. Hors agriculture, cette proportion varie de 20 à 37 % selon les pays (cf. *tableau 2.9*). Ce secteur emploie par ailleurs entre 50 % et 80 % de la main-d'œuvre disponible.

Tableau 2.9. Poids de l'économie informelle dans quelques pays d'Afrique de l'Ouest

Année la plus récente	Part du secteur informel total dans le PIB	Part du secteur informel (hors agriculture) dans le PIB (1999/2000)
Bénin	71,6	33,6
Burkina Faso	55,8	21,7
Côte d'Ivoire	43,4	24
Guinée- Bissau	58,8	17,5
Mali	61,6	24,2
Niger	76,6	37
Sénégal	51,5	35,1
Togo	72,5	32,2

Source : Charmes J. (2000)

### *Une ressource au niveau urbain*

Également qualifiée d'économie populaire, l'économie informelle constitue un mode de vie, voire de survie, de la population urbaine, pour laquelle elle permet la satisfaction de besoins fondamentaux : se nourrir, se loger, se vêtir, se former, se soigner, se déplacer. Elle concerne différentes activités alimentaires (distribution, préparation, restauration), de services personnels, de réparation, récupération et recyclage. Le commerce et la distribution représentent la majeure partie de ces activités. Au niveau des principales villes de l'UEMOA (Cotonou, Ouagadougou, Abidjan, Bamako, Niamey, Dakar et Lomé), trois quarts des unités informelles comptent un seul employé et seules 7 % emploient plus de trois personnes, la taille moyenne d'une unité informelle étant de 1,5 personne.

L'informel participe au processus d'urbanisation, en offrant des emplois et de modestes rémunérations à un flux de nouveaux urbains, au prix d'une productivité faible et quasi stagnante. Il est le principal pourvoyeur d'emplois, regroupant entre 65 % et 80 % de l'emploi urbain (cf. *tableau 2.10*). Au niveau des villes côtières, les unités du secteur informel contribuent à 37 % du Produit Local Brut (PLB)<sup>10</sup>. Pour la ville sahélienne type, cette contribution est même évaluée à la moitié du PLB (cf. *encadré 2.29*).

<sup>10</sup> Produit Local Brut (PLB) : mesure la valeur des biens et services produits par les unités résidentes et qui sont disponibles pour les emplois finaux (consommation, investissement, etc.).

### Encadré 2.29. La place du secteur informel dans la ville de Ségou (Mali)

Comme toutes les villes de l'Afrique de l'Ouest, la ville de Ségou a connu une croissance démographique importante. Entre 1960 et 1998, la population a été multipliée par 10. On estime que la surface de la ville est passée de 1 000 à 2 600 hectares au cours de la même période. En 1998, le PLB de la ville de Ségou est de l'ordre de 37 milliards de francs CFA. Environ 10 % de la population de la ville tire l'essentiel de son revenu du secteur primaire (maraîchage, élevage, céréales). Le secteur moderne apporte l'essentiel des revenus à un quart de la population de la ville et représente à lui seul près de la moitié de l'économie (17 milliards FCFA).

Mais surtout, comme dans toutes les villes d'Afrique, l'économie informelle (ou populaire) fait vivre la grande majorité de la population à travers le commerce et l'artisanat. Entre 1960 et 1998, le nombre d'artisans est passé de 2 300 à 5 500 et celui des emplois dans le commerce de 3 000 à 5 800.

Les activités économiques se développent partout : à la maison (teinture, tressage, préparation des aliments...), dans la rue, aux marchés, au centre commercial et dans la zone industrielle. Un tiers des entreprises (de commerce, de service et d'artisanat) est installé au niveau des marchés. Deux tiers se trouvent dans les quartiers. Elles sont principalement tournées vers la satisfaction des besoins de base de la population. Un tiers de l'activité artisanale est consacré à nourrir la population ; presque un quart à fabriquer des éléments métalliques pour la construction de maison ou pour celle de meubles ; enfin, 20 % sont consacrés à habiller les gens.

Ces activités ne sont pas «capitalistes». Les acteurs partagent le travail plutôt que d'acheter des machines pour produire plus et plus vite. Ceci explique pourquoi, au cours des 20 dernières années, la croissance du nombre d'artisans et de commerçants suit exactement la croissance de la population de la ville. Il est très probable que cette tendance se poursuive à l'avenir. Mais ceci ne veut pas dire que l'économie de Ségou ne change pas et qu'un petit nombre d'acteurs informels ne passe pas chaque année dans l'économie formelle. Le problème principal est celui des conditions de travail. Un tiers des activités informelles a lieu dans la rue ou dans les cours par manque de place dans les marchés et de quartiers artisanaux structurés. Il existe aujourd'hui à Ségou moins de 2 000 places dans les marchés pour plus de 3 000 entreprises commerciales.

Source : Ecoloc (1999)

Ce secteur contribue en revanche peu aux dépenses publiques locales liées à l'urbanisation (eau, électricité, voirie...). De nombreuses activités de l'informel ne sont pas ou sont peu assujetties aux impôts et taxes ; la valorisation foncière est très peu taxée, tandis que les impôts locaux ne sont pas payés régulièrement. Il en résulte que les collectivités locales disposent de budgets qui ne reflètent en aucun cas le dynamisme économique des villes. Pourtant, « *des expériences menées dans la sous région montrent que la marge de manœuvre des responsables locaux est importante en matière de mobilisation de ressources locales. Il est ainsi possible de tripler au moins les ressources locales sans changer pour autant le niveau de la fiscalité locale* »<sup>11</sup>.

Tableau 2.10. Taux de prélèvement public local

	Ville côtière	Ville du Sahel
PLB secteur informel	37 %	50 %
Emploi secteur informel	65 %	80 %
Taux de prélèvement sur l'économie	0,5 %	0,7 %
Taux de prélèvement sur le stock de capital privé	0,03 %	0,002 %
Ressources fiscales par habitant	2 500 FCFA	1 800 FCFA

Source : Yatta François, La gouvernance financière locale (2006)

<sup>11</sup> Yatta François (2006) : *La gouvernance financière locale*. Partenariat pour le développement Municipal (PDM).

### *Réseaux de commerce informel au niveau régional*

Officiellement, seuls 12,5 % des échanges de la CEDEAO s'effectuent sur une base intra-régionale en 2005. Le commerce régional représente en réalité plus du double. Le poids dans les échanges de la région des exportations de pétrole et la nature informelle d'une bonne partie des échanges entre pays conduisent à sous-estimer l'importance de ce commerce qui est pourtant un véritable moteur de l'intégration économique.

Les commerçants exploitent les opportunités liées à la production agricole et industrielle régionale. La libre circulation des marchandises au niveau de la CEDEAO doit faciliter ces échanges et la construction d'un marché régional. Dans la pratique, ils demeurent contraints par un certain nombre d'obstacles liés aux contrôles sur les routes ou au niveau des frontières. A cela s'ajoute la difficulté qu'éprouvent les acteurs à opérer des transactions financières entre les pays, soit pour des raisons techniques ou pour des motifs réglementaires (inconvertibilité des monnaies entre la zone francophone et la zone anglophone).

Les échanges informels s'appuient aussi sur des réseaux marchands qui ont une activité transnationale et couvrent toute la sous-région. Les plateformes commerciales entre Lagos et Abidjan – les plus grandes de la région – écoulent des biens manufacturés en provenance de l'Europe, de l'Asie et du Moyen-Orient. La réexportation de produits manufacturés touche une large gamme de produits tels que les tissus et fripes, cosmétiques, cigarettes, véhicules d'occasion etc. Ces échanges sont devenus « un facteur de régulation et d'une meilleure distribution des richesses dans la zone »<sup>12</sup>. A l'interface du local et de l'international, du formel et de l'informel, les « Nana Benz » sont des actrices incontournables de ces échanges et ont réussi à avoir un poids dominant sur la scène économique et politique nationale (cf. encadré 2.30).

#### **Encadré 2.30. L'habileté entrepreneuriale des Nana Benz du Togo**

D'abord intermédiaires et brokers, les Nana Benz sont devenues actrices de l'appareil distributif des tissus-pagnes en wax, à travers une réappropriation des réseaux commerciaux et des connexions transnationales. Elles contrôlent l'espace transnational à trois niveaux :

- localement, en négociant leur régime fiscal directement avec les structures étatiques ;
- sous-régionalement, en gardant le principal lieu de réapprovisionnement dans la capitale togolaise ;
- internationalement, en traitant directement avec les centres de production européens et asiatiques, auprès desquels elles passent leurs commandes.

Leur flexibilité d'adaptation aux différents acteurs ouest-africains, européens et asiatiques, a « métissé » leurs dispositifs et pratiques par différents « branchements » (Amselle, 2001). Le fait que les Nana Benz soient issues essentiellement d'un groupe ethnique minoritaire a l'avantage que le pouvoir politique ne les considère pas comme une menace...et qu'aujourd'hui, les Nana Benz de 2<sup>e</sup> génération, fortes du capital social et économique de leurs mères, servent souvent d'intermédiaires et de médiatrices dans les programmes « genre et économie » des agences internationales de développement.

Source : Nina Sylvanus, Sudplanète

Les réseaux de commerce transnationaux se sont appuyés sur des appartenances familiales et sociales et sur le développement des nouvelles technologies : « *c'est particulièrement vrai pour les réseaux de grands commerçants Peuls qui avaient émigré sous Sékou Touré et dont les relations s'étendent aux pays voisins et même, pour certains, jusqu'en Europe, ou en Asie où ils vont*

<sup>12</sup> Igue John (2006) : L'Afrique de l'Ouest entre espace, pouvoir et société. Une géographie de l'incertitude.

*s'approvisionner. Ils s'assurent, par leurs relations politiques, la sécurité de leurs transports et transactions ; ils utilisent à la fois les moyens traditionnels de relations de service entre clients et alliés et les outils modernes comme le téléphone, le fax et le courrier électronique quand il existe <sup>13</sup>».*

A contrario, ce commerce parallèle a eu des effets néfastes sur le développement des secteurs agricoles et industriels locaux, en raison de la concurrence déloyale qu'il leur imposait. En outre, il a pu être (et reste) un facteur d'échec dans la mise en œuvre de politiques économiques nationales et régionales au travers du rôle des États-entrepôts qui vivent de ce commerce.

### Quelques études de cas

Le secteur informel présente une gamme variée d'activités ce qui fait qu'il est difficile de bien en définir les contours. On peut distinguer :

- L'informel de production (agriculture périurbaine, menuiserie bois et métal, BTP, etc.) ;
- L'informel d'art (bijouterie, sculpture, tissage, couture, broderie, maroquinerie, cordonnerie, peinture, etc.) ;
- L'informel de services (restauration populaire, transports urbains, coiffure, couture, réparation mécanique ou électrique, etc.) ;
- L'informel d'échanges (distribution, commerce, change, etc.).

A côté de l'artisanat traditionnel, se développe l'informel de production qui vend des produits comparables aux biens et services modernes mais pour des pouvoirs d'achat plus faibles et avec des moyens plus limités. Les stratégies développées par l'informel de production nécessitent l'adaptation des acteurs, la recherche et mise en œuvre d'innovations technologiques, l'articulation avec le secteur moderne, etc. Trois types d'activités, l'agriculture urbaine et périurbaine, les activités de tissage et la menuiserie de bois, illustrent ci-après à leur manière ces dynamiques dans des contextes bien différents.

#### *L'agriculture urbaine et périurbaine*

Une partie significative des citoyens s'adonne à l'agriculture urbaine et périurbaine. Cette agriculture est pratiquée dans les ceintures vivrières encore inoccupées, en voie d'urbanisation progressive ou impropres à l'habitation. La population a trouvé dans cette activité deux motifs de satisfaction : la création d'emplois et l'approvisionnement en produits frais. Le rôle grandissant de l'agriculture urbaine et périurbaine dans l'emploi, l'alimentation des villes et surtout son mode de fonctionnement font qu'elle est ici abordée comme un pan de l'économie informelle.

##### ▪ Les Niayes (Sénégal)

La région naturelle des Niayes, située dans la partie Nord-Ouest du Sénégal, comprend la frange côtière et son arrière-pays immédiat qui s'étendent de Dakar (plus de 2 millions d'habitants) à Saint-Louis. L'agriculture périurbaine y concerne l'horticulture d'exportation et les légumes frais. 35 à 40 000 tonnes de produits maraîchers des Niayes alimentent chaque année la ville de Dakar, soit

---

<sup>13</sup> Annie Chéneau-Loquay (2004) : Comment les NTIC sont-elles compatibles avec l'économie informelle en Afrique ?

60 % de ses besoins. Cette activité occupe une main-d'œuvre importante et génère parfois des ressources considérables que se partagent producteurs, employés, commerçants, intermédiaires.

L'**horticulture d'exportation** représente 7 % des exploitations, mais couvre plus de 70 % des terres mises en valeur. Les cultures sont très peu diversifiées : l'essentiel porte sur le haricot vert et la tomate. Cette activité est conduite par des exploitants privés regroupés en associations.

Ces exploitants sont souvent des citadins (commerçants, fonctionnaires, industriels) utilisant une main-d'œuvre salariée pour mettre leurs parcelles en valeur. Cette main-d'œuvre, assurant la récolte et le conditionnement des produits, est en grande partie constituée de femmes des villages environnants.

La **production maraîchère** est concentrée dans trois zones principales: Dakar, Pikine et Rufisque. Les maraîchers exploitent des domaines relativement petits, de 500 m<sup>2</sup> à 2 500 m<sup>2</sup>, à l'aide de matériels agricoles rudimentaires. Les cultures comme la laitue, la tomate, le piment, l'échalote, l'oignon ou les carottes suivent un circuit de commercialisation de proximité.

La production maraîchère repose souvent sur l'utilisation des eaux usées brutes, ce qui induit des risques importants sur le plan sanitaire et environnemental.

Parmi les travailleurs de ce secteur, on compte beaucoup de migrants du bassin arachidier du Sénégal et de Guinée qui travaillent sur des parcelles prêtées, louées ou données en métayage et cultivent de surcroît des terres menacées par l'extension urbaine. Leur situation assez précaire se traduit par des investissements limités, relatifs à la mobilisation de la ressource eau.

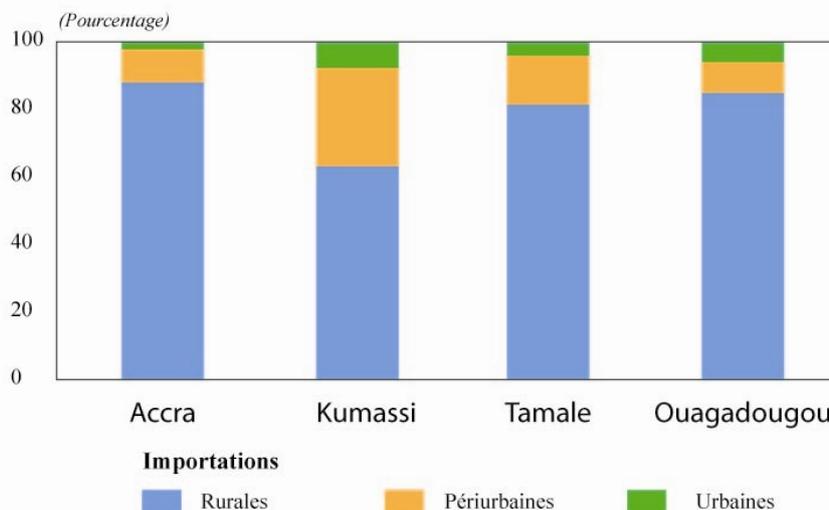
- L'agriculture urbaine et périurbaine au Ghana : exemple de Kumasi

Située dans la zone centrale du Ghana, la ville de Kumasi compte plus d'un million d'habitants. La zone urbaine et périurbaine abrite une importante activité agricole dominée par de larges fermes avicoles. Cette activité d'élevage est complétée par une intense production agricole centrée sur les cultures vivrières : maïs, manioc, banane plantain, igname, autres tubercules traditionnels comme le taro et la patate douce, ou encore maraîchage. On estime que près de 40 % des flux nationaux de produits alimentaires à Kumasi viennent de l'agriculture urbaine et périurbaine (cf. *graphique 2.16*). L'abondance de l'eau et la mise sur le marché du compost issu des déchets urbains sont les principaux facteurs du développement de cette agriculture.

Plus de 60 000 personnes vivent de cette activité, qui assure la sécurité alimentaire de près de 600 000 habitants. Le profit généré par le maraîchage varie entre 100 et 500 USD/ha/an. Il est généralement important pour les fermiers qui pratiquent un système de cultures diversifié associant à la fois le maraîchage et l'élevage de poulets.

Les exploitations de petite taille sont mises en valeur par la main-d'œuvre familiale. L'essentiel des terres exploitées appartient au gouvernement, à la municipalité d'Accra et au secteur privé qui n'ont pas encore mis ces terres en valeur. Opérant dans l'informel, les producteurs sont ainsi exposés au développement de la construction, les terres prenant davantage de valeur avec l'extension et l'accroissement urbains. Mais la majorité des exploitations maraîchères se localisent plutôt le long des vallées, des cours d'eau et rivières où la sécurité foncière est déjà mieux assurée.

**Graphique 2.16. Contribution des différentes zones au flux alimentaires de quelques villes**



Source: International Water Management Institute, Rural-Urban Food, Nutrient and Virtual Water Flows in Selected West African Cities

Ce type d'agriculture est appelé à se développer en raison de la croissance forte des villes et de la modification des habitudes alimentaires allant de plus en plus vers la consommation de légumes frais. Son développement répondra à la forte demande d'emplois de la part des urbains ou des migrants saisonniers.

Néanmoins, cette forme d'agriculture présente des risques dont les plus importants concernent l'impact sur la santé et sur l'environnement lié à l'utilisation des eaux usées, des pesticides et au développement de parasites. Elle est par ailleurs fragilisée par l'insécurité foncière liée à la croissance des villes.

#### *Secteur textile. Le cas du bassin teint au Mali*

Les activités de tissage sont anciennes et ont un profond enracinement dans les sociétés (cf. encadré 2.31). Ce secteur a su s'adapter à la modernisation des sociétés, notamment dans le domaine de l'habillement. Loin du secteur de survie, on approche ici un mouvement dynamique largement soutenu par la demande, accompagné par d'importants facteurs de changement et d'innovations technologiques.

Ce secteur a aussi un effet multiplicateur important pour les nombreuses filières connexes allant de la culture du coton en passant par sa récolte, la filature, la teinture des fils, le tissage, la teinture, la bonneterie, la confection, le lavage et la vente. Ces différentes filières font du secteur textile le plus grand pourvoyeur d'emplois en Afrique de l'Ouest après l'agriculture. Il utilise environ 60 à 70 % des artisans au Mali, 50 % au Burkina Faso, entre 30 et 40 % au Ghana.

Au Mali, la teinture du bassin a trouvé son terrain de prédilection. Importé, le bassin est totalement repris par les artisans pour lui conférer une nouvelle personnalité à partir de laquelle il devient un produit de l'artisanat local. Le pays compte actuellement plusieurs milliers d'ateliers de teinture. Cet artisanat s'est aussi développé ailleurs dans la sous-région avec des pôles importants en Guinée,

au Sénégal, au Bénin et au Nigeria, chaque région s'efforçant de développer ses propres motifs et couleurs. Les teinturières maliennes demeurent cependant les plus réputées.

### Encadré 2.31. Le textile traditionnel en Afrique de l'Ouest

Le secteur textile comporte plusieurs foyers de production dont les plus originaux par la qualité de leur tissage et l'abondance de la production sont répartis dans le monde soudano-sahélien d'une part et dans la zone forestière d'autre part.

Dans le monde soudano-sahélien, on peut mentionner :

- les Manjack de la Guinée Bissau et de la Casamance au Sénégal qui fabriquent un tissu écru connu sous le nom de *rabal*, entièrement brodé à la main ;
- les Malinké du Mali bien connus pour leur *bogolan* et surtout leur technique de *batik* appliqué au tissu importé ;
- les populations du Burkina Faso réputées pour la fabrication du *faso fani* devenu depuis quelques années une activité de masse ;
- les Haoussa du Nord-Nigeria qui dominent, depuis le Moyen-âge, le marché du tissu traditionnel sous la forme d'écru et de tissu noir.

En zone forestière, on distingue :

- les Baoulé de Côte d'Ivoire qui tissent le pagne *kita* aujourd'hui très populaire sur les marchés ivoiriens ;
- les Ashanti et les Ewé du Ghana et du Togo qui sont les maîtres du tissu *kente* avec ses différentes variantes locales appelées *Nsadouaso* et *Adinkra* ;
- les Fons d'Abomey au Bénin qui sont bien connus pour leurs tapisseries et leurs teintures ;
- les Yoruba et les Ibo du Sud du Nigeria, les premiers pour leur *aso-oké* largement fabriqué à Isèyin et les seconds pour leur métier latéral.

Source : Igue John (2003)

Le basin le plus demandé est le *blanc sur blanc* possédant une structure à l'éclat satiné très recherché par les teinturières qui se chargent de le transformer en lui conférant de nouvelles couleurs à base de l'indigo ou de la teinture chimique. Cette activité de teinture est pratiquée par toutes les femmes maliennes sans distinction de rang social ou ethnique. Chaque teinturière est maîtresse de son atelier et travaille avec une équipe d'apprenties recrutées de préférence dans la famille élargie et chez les connaissances.

Les actions les plus innovantes concernent l'abandon progressif des teintures traditionnelles tirées de l'indigo et des écorces d'arbre qui ne résistent souvent pas au lavage. Ces produits sont désormais remplacés par les colorants chimiques importés d'Europe. Plusieurs teinturiers continuent cependant d'utiliser les feuilles, écorces et racines d'arbres comme fixateurs.

Plus largement, le développement du textile traditionnel entraîne désormais beaucoup d'innovations parallèles tant dans le domaine de la filature, du tissage<sup>14</sup> que de la teinture. Ces innovations confèrent à ces tissus une nouvelle qualité qui pousse les créateurs de mode à s'y intéresser fortement et laissent penser que le secteur textile traditionnel peut devenir une des composantes du décollage économique. Le basin teint a déjà réussi à s'imposer sur le marché. D'autres secteurs

<sup>14</sup> Par exemple, l'utilisation de nouvelles machines plus perfectionnées produisant des tissus aux mailles plus fines. Ces machines permettent aussi de fabriquer des tissus avec des bandes de 30 à 100 cm de largeur alors qu'elles étaient traditionnellement de 15 cm.

méritent d'être promus, tel que le tissage d'art et de décoration. Il en est de même de la broderie pour laquelle les pays comme le Sénégal, le Mali, et le Nigeria recèlent d'importantes potentialités.

### *La menuiserie du bois au Bénin*

La menuiserie du bois fait partie des secteurs les mieux encadrés de l'artisanat africain. Elle concerne à la fois l'informel de production, de services et d'art. Ce secteur progresse en lien avec celui de la construction. Au Bénin, les menuisiers se sont constitués en associations dont le nombre total s'élève à 75 sur l'ensemble du territoire national, pour un effectif de 3180 adhérents. Ils peuvent être classés en trois catégories.

La première catégorie, qui rassemble le plus d'adhérents, est constituée d'artisans qui travaillent à la main et sans aucun équipement en dehors de la scie et du rabot. Ils travaillent le bois de façon mécanique pour produire de petits objets de consommation courante : tabourets, fauteuils, bancs, portes rudimentaires, etc.

Les artisans de la deuxième catégorie, évalués à environ 910, sont plus implantés dans les petites agglomérations et les quartiers périphériques des principales villes. Ils disposent d'un minimum d'équipements et utilisent les services de scierie pour préparer les bois qu'ils transforment en fauteuils, meubles de salon de niveau moyen, tables à manger, chaises et portes en bois, etc. Ces artisans peuvent accéder à de petits marchés liés à l'habitation ou travailler en sous-traitance pour les menuisiers de plus grande envergure et pour quelques entreprises de construction.

La troisième catégorie de menuisiers du bois fait partie des « entreprises émergentes », établies sous forme de Petites et Moyennes Entreprises (PME). Possédant un équipement important et bien organisés, ces menuisiers peuvent répondre à des appels d'offre ou participer à de gros chantiers de construction. La production est plus diversifiée, ce qui permet à ces PME d'exporter des meubles vers les pays limitrophes et parfois vers l'Europe. La plupart de ces entreprises utilise une main-d'œuvre importante composée d'ouvriers, de machinistes, de décorateurs, de matelassiers et de dessinateurs, qui sont formés dans des centres professionnels du pays.

Ce métier fait actuellement face à beaucoup de difficultés liées au coût d'installation, aux normes de construction, à la rareté d'une main-d'œuvre qualifiée et des matières premières etc. Toutes ces contraintes se traduisent par des difficultés pour trouver des marchés. De plus en plus de meubles sont importés. Ces importations sont devenues un sérieux handicap à l'évolution de la menuiserie du bois au Bénin et surtout à sa modernisation.



Les différents exemples présentés attestent du dynamisme du secteur informel, de sa capacité d'adaptation et de son importance dans le processus de développement. Il est certainement appelé à rester encore longtemps un moteur de l'économie régionale. Cela suppose qu'un certain nombre de défis soient relevés et que l'économie informelle participe mieux au processus de développement.

### *Politiques publiques d'accompagnement*

Au niveau des politiques publiques, les États doivent prendre conscience du fait que l'informel est (et devrait rester) une ressource majeure pour l'économie en termes d'emploi et de revenus, mais aussi en termes de prélèvement fiscal.

Un accompagnement des entreprises par l'État pourrait permettre de faire plus aisément face aux défis qu'elles rencontrent. Cela nécessite notamment d'appuyer l'organisation de ce secteur, de favoriser ses liens avec l'économie formelle, de faciliter l'organisation du crédit et l'accès à la microfinance mais également d'anticiper les nouveaux enjeux auxquels il devra faire face à travers des politiques de formation professionnelle adaptées.

### *Contributions de l'informel aux ressources des collectivités locales*

La mobilisation des ressources fiscales locales est un des piliers de la décentralisation et du développement local. Le financement de la décentralisation par la fiscalité locale en Afrique de l'Ouest reste pourtant problématique. Les collectivités locales africaines sont « plus pauvres que leurs habitants » et leurs budgets reflètent mal le dynamisme économique des villes africaines.

Les politiques publiques en faveur du secteur informel doivent encourager une contribution accrue de ce secteur au financement des collectivités locales. Un défi important posé à ces collectivités est en effet de conforter la légitimation de leur action. Cela implique une amélioration de leur dépense, car moins une collectivité locale dépense, moins elle est capable de convaincre du bien-fondé de l'impôt et moins elle peut mobiliser des financements.

Il serait ainsi possible d'augmenter les ressources locales sans changer pour autant le niveau de la fiscalité. Les populations seraient prêtes à payer pour des services publics locaux jugés essentiels à condition qu'elles soient associées dans le processus d'élaboration et de décision.

### *Commerce régional et avenir des États entrepôts*

Le commerce est l'activité prépondérante du secteur informel. Au niveau régional, les réseaux marchands exploitent plus les opportunités créées par la disparité des politiques économiques et monétaires entre pays que celles liées au démantèlement des barrières frontalières.

A l'avenir, la mise en place d'un marché commun en Afrique de l'Ouest (Tarif Extérieur Commun élargi au niveau de la CEDEAO, harmonisation des politiques monétaires) devrait modifier la configuration des échanges informels, en particulier celle des flux de réexportation à partir des États-entrepôts dont le système économique dépend fortement de cette fonction. Une réflexion sur la nature et le rôle économique de ces États dans la région est souhaitable afin de mieux les accompagner dans leur nécessaire transformation.

### 2.3.3. RESSOURCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Héritage de l'époque coloniale, le développement de l'Afrique de l'Ouest s'est opéré en grande partie à travers l'exploitation des ressources naturelles. Des efforts d'industrialisation, à travers des stratégies de substitution aux importations, ont été réalisés dans les années 1960 et 1970. Les pays ne sont cependant jamais parvenus à opérer une montée en gamme de la valeur ajoutée industrielle à l'instar des dragons asiatiques, de la Chine ou de l'Inde. Le système productif, encore largement dépendant d'une logique rentière, est ainsi sujet à l'instabilité des marchés. La forte hausse des prix des matières premières entre 2000 et 2008 puis les conséquences de la crise financière qui a commencé en octobre 2008 nous le rappellent.

Sur le plan interne, l'épargne est insuffisamment mobilisée (en moyenne 12 % du PIB, hors Nigeria). Le budget des États (moins de 20 % du PIB) s'accroît sensiblement depuis quelques années. Mais les recettes publiques demeurent trop faibles pour répondre à leurs missions. Les organisations régionales souffrent également de moyens limités par rapport aux défis de la coopération et de l'intégration. C'est compte tenu de ces contraintes domestiques que le financement extérieur joue encore aujourd'hui un rôle important.

#### *Système productif et rente commerciale*

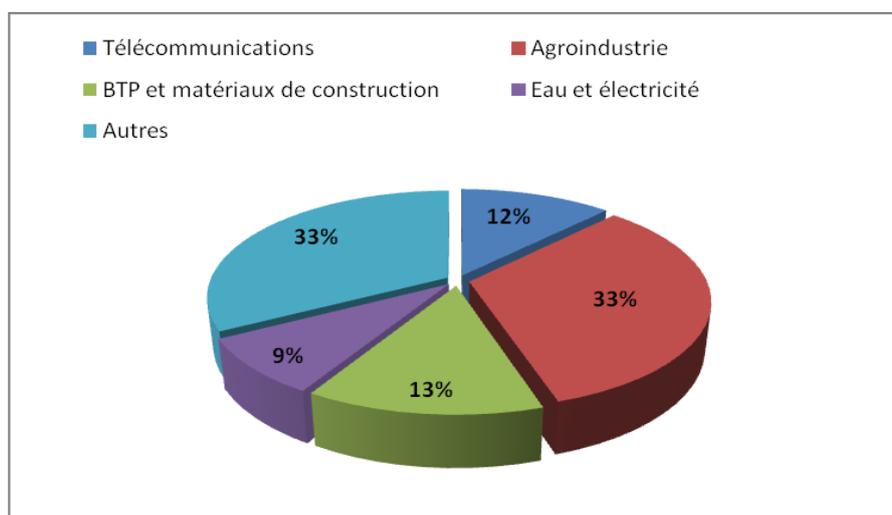
##### *Un système économique peu diversifié*

L'économie repose en grande partie sur le secteur agricole qui représente un tiers du PIB (225 milliards de dollars US en 2007) et emploie la moitié de la population active. L'agriculture d'exportation procure 20 % des recettes commerciales. Hors pétrole et gaz, cette proportion atteint même près de 65 %. Les fèves de cacao constituent la moitié de la valeur des exportations agricoles ; viennent ensuite les exportations de coton (15 % des exportations mondiales), de poisson, de café, de bois, etc. De nouvelles niches apparaissent autour de l'exportation des fruits et légumes.

Cette agriculture d'exportation ne s'est pas développée au détriment de la production vivrière qui a globalement suivi depuis les 25 dernières années le rythme d'accroissement de la population. Racines et tubercules, céréales (maïs, sorgho, mil et riz), cultures maraîchères et fruitières ou produits de l'élevage sont largement issus d'un mode de production peu intensif à l'exception de l'agriculture périurbaine (*cf. partie 2.3.2*) et de l'agro-business. Autoconsommés et alimentant principalement les marchés urbains, ces produits vivriers régionaux fournissent plus de 85 % des besoins alimentaires de la population.

Le secteur industriel de transformation des ressources naturelles ou de substitution des importations, après avoir connu une forte expansion durant la période 1950-1980, a ensuite stagné voire régressé. L'Afrique de l'Ouest a peu bénéficié des délocalisations de segments productifs de la part des pays émergents en se spécialisant dans des industries liées aux nouvelles technologies. Ce secteur est structuré autour des industries extractives et des hydrocarbures et de l'agro-industrie, au premier rang desquels figurent les brasseries et l'agro-alimentaire (*cf. graphique 2.17*).

**Graphique 2.17. Répartition sectorielle des grandes entreprises ouest-africaines\* (hors industries extractives et hydrocarbures)**



Source : Jeune Afrique, hors série n°17, édition 2008

\* 82 premières entreprises recensées en termes de chiffre d'affaires en 2005

Dopé par la hausse des prix internationaux entre 2000 et 2008, **le secteur minier et pétrolier** a pris une ampleur croissante. Il compte pour les deux-tiers dans la valeur des exportations et, dans de nombreux pays, apporte plus de la moitié des recettes publiques. Ce secteur restera un enjeu stratégique pour les pays ayant su gérer et préserver leurs réserves vu la raréfaction de ces ressources face à une demande mondiale croissante.

Outre ces activités, se sont fortement développés les secteurs du Bâtiment et Travaux Publics (BTP), des télécommunications et de l'eau et électricité et du transport. **Le PNB est de plus en plus dématérialisé** avec un rôle croissant des services et des technologies de l'information. Depuis quelques années, **le tourisme** se développe également, notamment au Cap Vert et au Sénégal. De nombreux sites historiques ou naturels et événements culturels attirent les touristes étrangers (cf. partie 2.2.1.). Entre 2000 et 2005, le nombre de touristes à destination de l'Afrique de l'Ouest a augmenté de 50 % passant de 2,7 à près de 4 millions d'entrées par an. Cela représente un flux annuel de devises de plus de 2 milliards de dollars US (un tiers des recettes tirées des exportations agro-alimentaires).

Suite aux privatisations des années 1980/1990, les États se sont en grande partie désengagés des secteurs économiques, hormis pour certains considérés comme stratégiques. De grandes entreprises à capitaux mixtes ou privés (étrangers ou nationaux) côtoient de nombreuses PME. **L'ambition régionale** figure dans la stratégie de beaucoup des grandes entreprises. Des progrès indéniables ont été enregistrés au plan institutionnel, au travers notamment du droit commun des affaires adopté dans le cadre de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA)<sup>15</sup>. Cependant, les entreprises se heurtent toujours à des contraintes techniques (convertibilité des monnaies, transferts financiers), à une application souvent discrétionnaire des règles fiscales et douanières, comme aux barrières culturelles et linguistiques. A cela s'ajoute la question du financement, notamment pour les PME, de l'insuffisance de personnels qualifiés et du niveau des infrastructures.

<sup>15</sup> OHADA : L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) a été créée par le Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique signé le 17 octobre 1993 à Port-Louis (Ile Maurice). L'OHADA regroupe aujourd'hui 16 pays (les 14 pays de la Zone franc CFA, plus les Comores et la Guinée Conakry).

Les infrastructures électriques, en particulier, sont perçues par les investisseurs comme une difficulté majeure (cf. partie 2.3.1.). Au Nigeria, la fourniture d'électricité « *cruellement insuffisante est généralement considérée comme l'obstacle le plus critique (...). En raison des coupures de courant incessantes, les entreprises nigérianes doivent se procurer des générateurs, très onéreux. Ce problème est particulièrement aigu pour les petites et moyennes entreprises (PME)* »<sup>16</sup>.

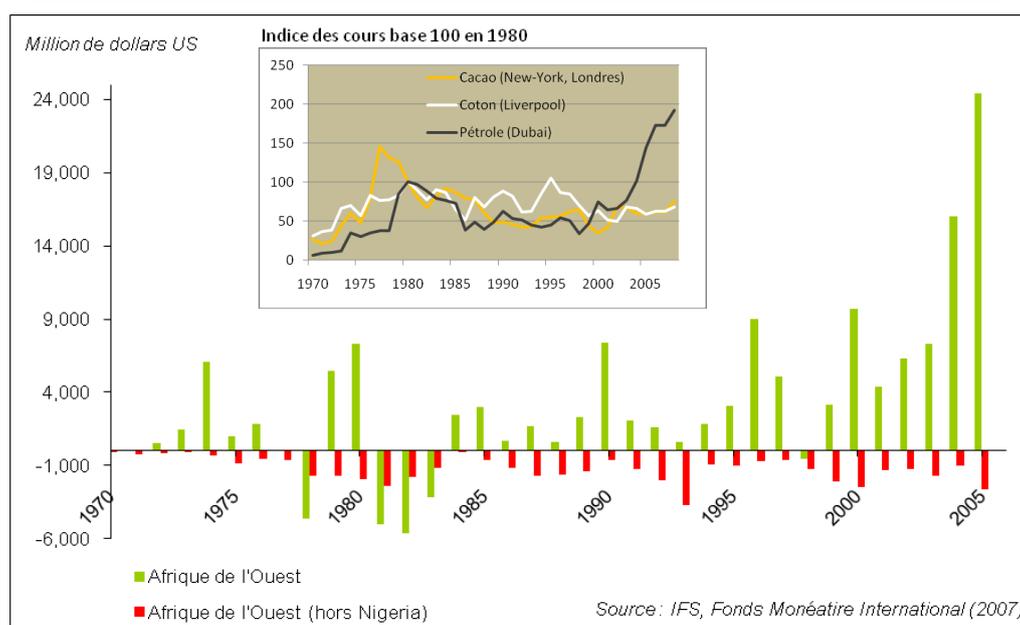
### Commerce extérieur

Les matières premières pas ou peu transformées représentent aujourd'hui 90 % des exportations. Les pays de la région participent à une faible part de la chaîne de valeur internationale, sauf dans certaines filières comme le pétrole. Et les partages de valeur ajoutée s'expliquent largement par les différences de pouvoir d'achat des consommateurs. C'est ainsi qu'un producteur de café ou de cacao ne touche généralement qu'un vingtième de la valeur finale du produit vendu sur les marchés dans les pays industriels.

La spécialisation de l'Afrique de l'Ouest sur les matières premières est une source de vulnérabilité face aux chocs extérieurs. Par le passé, l'instabilité et la baisse continue des prix réels des produits de base ont eu des impacts négatifs sur l'accumulation de richesses, la capacité d'importation, l'endettement et l'investissement. Associées à une mauvaise orientation des politiques publiques, elles ont été la cause de la crise économique et financière vécue entre les années 1980 et le début des années 1990 et demeurent encore une source de déstabilisation des économies.

A partir des années 2000, le marché des matières premières a entamé un nouveau cycle à la hausse pour les produits miniers (cf. partie 2.1.4) comme pour de nombreux produits agricoles. Cette conjoncture a été globalement favorable pour les pays producteurs de ces matières premières qui ont vécu une augmentation significative des investissements et de leur croissance.

Graphique 2.18. Balance commerciale de l'Afrique de l'Ouest (1970 – 2005)



<sup>16</sup> BAfD, OCDE (2007) : Perspectives économiques en Afrique, 2006-2007.

Tous les pays n'ont pas bénéficié de la même façon de cette embellie : l'appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar a ainsi sensiblement affecté les recettes d'exportation des pays de la zone franc. Par ailleurs, la hausse des cours internationaux a pénalisé les pays importateurs qui ont vu leur facture énergétique et alimentaire s'élever (cf. partie 1.2.). Les tensions inflationnistes, bien qu'atténuées par la force de l'euro pour les pays de la Zone Franc, se sont répercutées sur le pouvoir d'achat des populations.

La crise financière qui se prolonge en 2009 marque sans doute un coup d'arrêt à cette embellie. Elle nous rappelle que l'Afrique de l'Ouest doit s'adapter, comme par le passé, aux aléas du marché et à l'incertitude. A long terme, la tendance liée à l'augmentation du prix relatif des matières premières et à leur volatilité demeure.

A la dépendance vis-à-vis des matières premières s'ajoutait jusqu'à une date récente la faible diversification des partenaires commerciaux. Au cours des années 1980, le commerce extérieur était principalement orienté vers quelques pays de l'Union européenne. Vingt ans plus tard, il s'est diversifié. L'Union européenne, considérée comme un ensemble, demeure le premier partenaire commercial. Toutefois, la région se trouve au cœur d'une relation entre plusieurs grands pôles de l'économie mondiale : Etats-Unis, Asie (Chine, Inde, Corée) et Amérique du Sud notamment le Brésil (cf. tableau 2.11). Par ailleurs, les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord multiplient aussi les offensives économiques. Tout ceci peut être une opportunité pour la région en termes de négociations commerciales et d'insertion dans la mondialisation.

**Tableau 2.11. Les premiers partenaires commerciaux de l'Afrique de l'Ouest (2006)**

À l'exportation		À l'importation		Commerce total	
Partenaires	Part de marché % (2006)	Partenaires	Part de marché %	Partenaires	Part de marché % (2006)
Etats-Unis	38 %	Union Européenne	32 %	Union Européenne	31 %
Union Européenne	30 %	Chine	12 %	Etats-Unis	22 %
Brésil	4 %	Etats-Unis	6 %	Chine	7 %
Chine	2 %	Corée	5 %	Brésil	4 %
Côte d'Ivoire	2 %	Nigeria	5 %	Corée	3 %

Source: Direction of trade statistics, IMF (2007)

Malgré cette ouverture commerciale, de nombreux pays risquent de demeurer confrontés à plusieurs problèmes qui existaient déjà lors des indépendances : subordination quasi exclusive à l'égard des exportations des produits de base, tissu industriel embryonnaire, rentabilité limitée du capital productif, faible accumulation des ressources financières.



### **Ressources internes : financement de l'économie et des institutions**

#### *Épargne intérieure*

L'épargne intérieure est le moteur essentiel du financement de l'économie<sup>17</sup>. En 2006, le taux d'épargne brut atteint en moyenne 12 % du PIB des États de la région (hors Nigeria), variant de 3 %

<sup>17</sup> La majeure partie de cette épargne est constituée d'actifs non monétaires (cheptel, biens immobiliers, bijoux, etc.) ou collectée au sein de groupements informels (tontines, gardes monnaies, banques ambulantes, usuriers, etc.).

au Niger à 43 % au Tchad et au Nigeria. Moins élevée que pour le reste de l'Afrique sub-saharienne (23 %), l'épargne est inférieure au besoin de financement des économies : le taux brut d'investissement s'élève en moyenne à 18 % (hors Nigeria).

Le système financier est peu développé : le taux de bancarisation atteint entre 15 et 20 %. La bancarisation de l'économie est plus importante dans les pays anglophones. Le Nigeria vient d'achever la réforme de son système bancaire. Celle-ci a donné lieu à une série de fusions qui doit permettre l'émergence de grands groupes adaptés à la taille de l'économie. L'essor et les réformes du marché bancaire devraient permettre de développer un réseau de proximité en milieu urbain et rural et de mobiliser davantage d'épargne.

Mais les banques financent encore peu le système économique, en particulier pour les PME. Dans les pays de la zone franc, les banques sont sur-liquides et placent leur argent sur des titres peu risqués (bons du Trésor par exemple) ou donne la priorité aux prêts à court terme (crédits de campagne). En outre, lorsqu'elle n'est pas investie dans la région, une partie non négligeable de cette épargne est placée sur des comptes à l'étranger<sup>18</sup>.

Les bourses permettent également de mobiliser une partie, certes encore faible, de l'épargne intérieure. Trois bourses fonctionnent actuellement en Afrique de l'Ouest : Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) à Abidjan créée dans le cadre de l'UEMOA, Ghana Stock Exchange à Accra et Nigeria Stock Exchange au Nigeria. L'intégration de ces trois marchés boursiers est en cours sur le plan régional et devrait se renforcer à l'avenir<sup>19</sup>.

### Encadré 2.32. Épargne locale au Nigeria Stock Exchange

Plus de 260 compagnies sont cotées à la bourse de Lagos. Deuxième bourse d'Afrique sub-saharienne, la capitalisation totale atteint près de 62 milliards de dollars. Elle concerne principalement le secteur bancaire, pour un tiers de la capitalisation, celui du pétrole et de l'agro-alimentaire. La moitié de ces entreprises capitalisées, telles que le pétrolier *Oando* (280 000 actionnaires individuels), *Flour Mills of Nigeria* ou *Nigerian Breweries*, appartiennent à des capitaux nigériens.

Source : Jeune Afrique Hors-série n°16, édition 2007.

A côté du système bancaire et boursier, qui ne touche encore qu'une faible partie de la population et des entreprises, les institutions de microfinance se sont fortement développées depuis le début des années 1990. Leur potentiel de développement est encore très important. Au sein de l'UEMOA, une trentaine d'institutions de microfinance (IMF) existait au début des années 1990 ; on en recense près de 700 quinze ans plus tard. Leur taux de pénétration est très variable selon les pays : au Bénin, trois familles sur quatre font régulièrement appel à leurs services; ce ratio n'est que d'un quart en Côte d'Ivoire. Au Nigeria, les institutions de microcrédit formelles touchent moins d'un million de personnes alors qu'on estime qu'environ 40 millions de personnes auraient besoin de leurs services. Les institutions de microfinance jouent un rôle de plus en plus important dans le financement des activités économiques et sociales. Elles ont renforcé leur lien avec le système bancaire, ce qui a permis de mieux structurer ce secteur.

<sup>18</sup> Cette « fuite des capitaux » dépassait au milieu des années 1990, pour 25 pays d'Afrique sub-saharienne, le montant de la dette publique de ces pays.

<sup>19</sup> La première cotation multiple d'une société en Afrique de l'Ouest a été réalisée en septembre 2006, avec l'introduction simultanée en bourse des valeurs d'ECOBANK Transnational Incorporated (ETI).

### Recettes fiscales

Ces dernières années, les États ont réalisé des progrès significatifs dans le recouvrement des recettes publiques. Entre 1997-2001 et 2007, l'ensemble des pays a connu une amélioration allant d'un point de pourcentage du PIB au Burkina Faso ou en Guinée à plus de dix points en Guinée Bissau ou au Nigeria. Mais les budgets restent encore faibles pour impulser des politiques publiques qui assurent les missions de l'État : ils oscillent entre 17 et 20 % du PIB (contre une moyenne de 25 % pour l'Afrique sub-saharienne).

Hormis au Nigeria, le budget repose de manière équilibrée sur l'impôt sur les revenus et profits, les taxes sur les biens et services (principalement la TVA) et les taxes sur les transactions internationales. Le cas du Nigeria est singulier dans la mesure où les recettes directement issues du pétrole et des produits pétroliers représentent les deux-tiers du budget de la fédération (*cf. graphique 2.19*). Cette forte proportion est à la fois un facteur de vulnérabilité et une source de tensions entre les États fédéraux pour le partage de la rente pétrolière.

Globalement, les recettes douanières contribuent au quart des recettes publiques (hors recettes issues du pétrole) alors qu'elles représentaient 35 % au début des années 1980. Cette tendance est le résultat de la mise en œuvre des réformes commerciales, en particulier dans la zone UEMOA. Cinq États ont encore aujourd'hui un budget qui dépend majoritairement des recettes douanières : Bénin, Gambie et Niger (« États entrepôts » ou de transit de la région), Mali et Sierra Leone.

**Tableau 2.12. Recettes publiques en pourcentage du PIB (hors dons), 2007**

Moins de 10 %	Entre 10 et 15 %	Entre 15 et 20 %	Plus de 20 %
Liberia	Guinée, Burkina Faso, Sierra Leone	Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Nigeria, Tchad, Togo	Cap Vert, Gambie, Ghana, Mauritanie, Sénégal

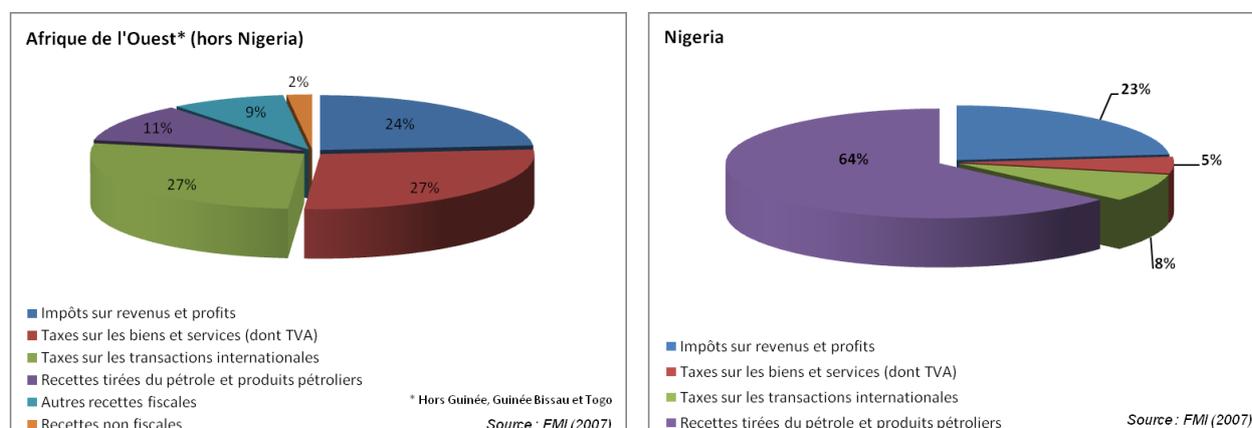
Source : FMI : Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne. Washington, Avril 2007  
Office National de la statistique pour la Mauritanie

Le 12 janvier 2006, les Chefs d'État des pays de la CEDEAO ont décidé d'aligner le Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO sur celui de l'UEMOA. La mise en œuvre de cette mesure, étroitement liée aux négociations de l'APE avec l'Union européenne devant aboutir en juin 2009 (*cf. partie 1.2.*), affectera de manière différenciée les ressources des États hors-UEMOA : le budget du Cap Vert, du Ghana et du Nigeria seront certainement plus touchés que celui de la Gambie dont les tarifs douaniers sont déjà plus faibles que dans l'UEMOA. La suppression des droits de douane sur l'essentiel des produits provenant de l'UE entraînera une baisse des recettes publiques et rend les négociations difficiles.

La capacité de ces États à faire face à une baisse de la fiscalité de porte dépend de la structure de leur budget et de la mobilisation d'autres ressources. Les marges de manœuvre sont limitées. Les impôts directs (sur les revenus des ménages et des entreprises) reposent sur une assiette étroite. Le salariat est peu développé et seule une minorité d'entreprises s'acquitte des impôts sur les bénéfices<sup>20</sup>. Cette spécificité a poussé l'administration fiscale à mettre l'accent sur le recouvrement des impôts indirects, notamment la TVA, qui ne progresse que lentement.

<sup>20</sup> En Afrique, on estime que 700 entreprises contribuent à plus de 80% des impôts directs.

Graphique 2.19. Recettes publiques des États ouest-africains (moyenne 2000-2003)



### Financement de la construction régionale

A l'heure où le monde se structure autour de grands ensembles régionaux, la coopération économique est reconnue en Afrique comme importante dans le processus de développement. Elle est le fondement de la stratégie du NEPAD et des communautés économiques régionales. En Afrique de l'Ouest, de nombreuses institutions ont été créées pour favoriser cette coopération : les institutions d'intégration économique (CEDEAO, UEMOA, MRU, etc.), mais aussi des institutions de coopération (CILSS, ADRAO, OCLALAV, etc.) et des institutions d'aménagement régional (OMVS, OMVG, CBLT, ABN, ALG, etc.).

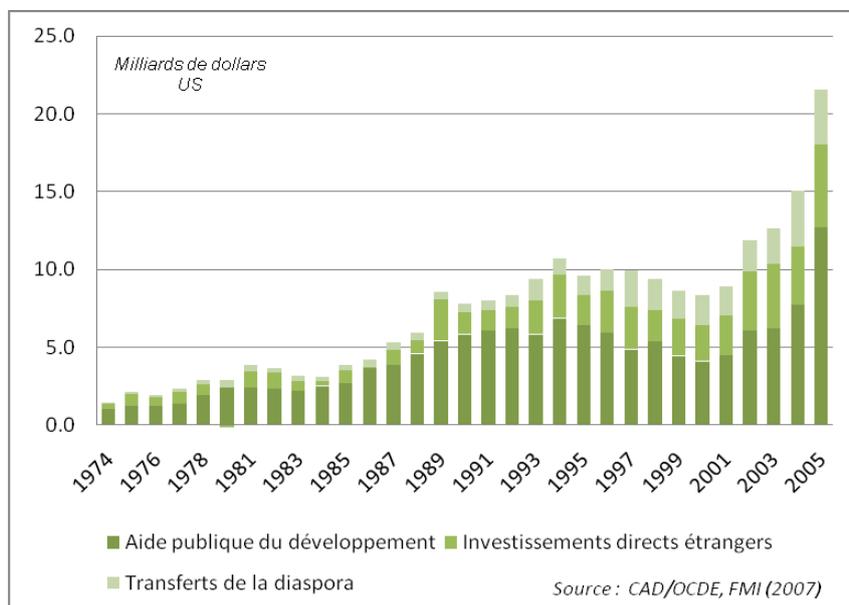
Pour un certain nombre d'entre elles, les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes. En dépit des efforts déployés, l'inadéquation entre les moyens financiers et les objectifs ont affaibli ces processus. La contribution des États membres a à peine permis de financer les dépenses de fonctionnement et ces institutions sont devenues tributaires de l'aide extérieure. Le Prélèvement communautaire de solidarité (PCS), de 1 % de la valeur des importations des pays membres de l'UEMOA sur les produits en provenance des États tiers, et le prélèvement automatique sur les importations au niveau de la CEDEAO (0,5 %) à partir de 2003 ont certes remédié en partie aux problèmes posés par les cotisations des États.

Le financement du régional ne peut émaner des seules institutions publiques. Le secteur privé joue déjà un rôle important souvent en partenariat avec le secteur public. Au niveau régional, le projet de gazoduc ouest-africain (cf. partie 2.3.1.) est un exemple abouti de partenariat public-privé qui se renforcera à l'avenir. Les ressources internes ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de ces projets. Elles devront être accompagnées par davantage de mobilisation des ressources extérieures.

### Financements extérieurs

L'APD, les IDE et les transferts financiers de la diaspora, qui représentent ensemble 10 % du PIB de l'Afrique de l'Ouest, sont en hausse ces dernières années (cf. graphique 2.20). D'autres formes de financements extérieurs ont atteint des niveaux significatifs ou commencé à se (re)déployer sur le continent. Les effets de la crise financière infléchiront ce mouvement à court terme même si la diversification des ressources financières est une tendance de long terme.

**Graphique 2.20. Principaux flux financiers à destination de l'Afrique de l'Ouest (1974-2005)**



### *Investissements privés étrangers*

Dans un monde, où l'essentiel du commerce international, de la recherche-développement, des innovations, demeure assuré par les grands groupes multinationaux, la « séduction » de la part des pays en développement est considérée comme stratégique. Les implantations à des fins d'exportation supposent une logistique et un tissu économique, social et technique non réductible à de faibles coûts salariaux et à une réglementation incitative.

Dirigés essentiellement vers les secteurs des hydrocarbures et des mines, les IDE ont connu un essor particulier ces dernières années pour atteindre près de 8 milliards de dollars US en 2006, contre 2 milliards en 2000. Exception faite de certains secteurs, tels que celui du pétrole et du gaz, ou d'effets de la privatisation dans les télécommunications, l'eau, l'électricité, le commerce et le transport, l'Afrique de l'Ouest attire peu d'investissements (moins de 1 % des IDE mondiaux). Étroitesse et instabilité des marchés et faible niveau de sous-traitance à des fins d'exportations, malgré la création de zones franches (*cf. encadré 2.33*), expliquent ce constat. Sauf dans les grands pays, tels que le Nigeria, les entreprises d'import-substitution subissent les effets de marchés limités et de la concurrence de la contrebande.

La faiblesse des IDE renvoie aussi à d'autres contraintes : une anticipation pessimiste de la croissance des marchés, les défaillances institutionnelles et le niveau des infrastructures physiques et sociales, et surtout les risques réels (ou perçus comme tels) que ce soit en termes d'instabilité politique, de volatilité des politiques économiques ou d'instabilités internationales.

On note toutefois, dans le contexte de libéralisation et de privatisation et surtout de présence de nouveaux partenaires, une diversification des investisseurs venant des pays émergents et pétroliers du Moyen Orient.

### Encadré 2.33. Les zones franches ouest-africaines

Les années 1990 ont vu se multiplier les régimes de zones franches en Afrique de l'Ouest. Après le Sénégal (1974 pour la zone franche industrielle de Dakar), le Togo (1989), le Cameroun (1990), le Mali et le Nigeria (1991), le Ghana (1995), la Mauritanie et la Gambie (2002) puis le Bénin (2005) se sont ainsi dotés de régimes de zone franche. En Côte d'Ivoire, un projet de zone franche dédiée à la Biotechnologie et aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication a été récemment lancé.

Au Nigeria, des cinq zones franches que comptait le pays en 2003, celle de Calabar, au sud-est, est la plus développée : créée en 1992 avec un potentiel de 80 à 100 entreprises résidentes, elle n'en comptait que 6 en 2001. En 2003, 76 licences avaient été accordées et 53 entreprises étaient en activité, essentiellement dans le textile. Dans la région de Port Harcourt, la zone franche d'Onne concentre également plusieurs dizaines de compagnies, liées pour l'essentiel à l'industrie pétrolière. Les trois autres zones franches, à Kano, Maigatari et Banki, en sont toujours à des stades précoces de leur développement.

Ces zones franches ouest-africaines n'ont pas su attirer les investisseurs étrangers, ce en dépit de leurs avantages fiscaux tout à fait similaires à ceux proposés par les autres zones franches de par le monde. Les difficultés liées à l'environnement local des affaires, l'image faiblement industrielle des pays d'accueil, l'éloignement géographique des principaux marchés de consommation, mais aussi la faiblesse des infrastructures de transport et de télécommunication, du niveau de qualification de la main-d'œuvre (...) sont autant de facteurs expliquant ce manque de réussite.

Source : Bost François (2003), IZF (2007)

D'autres types d'investissements privés commencent à s'orienter vers l'Afrique via les bourses africaines. Du point de vue des investisseurs, la bourse de Johannesburg est considérée au même plan que les bourses des pays émergents. Elle représente près de 90 % de la capitalisation boursière de l'Afrique subsaharienne (*cf. tableau 2.13*). Les autres places africaines ont une faible capitalisation boursière et sont peu liquides. Malgré leur handicap (mauvaise perception des investisseurs étrangers, manque d'informations, cadre réglementaire peu adéquat), elles offrent des rendements parfois plus intéressants que celles des pays émergents.

Les fonds d'investissements commencent aussi à s'intéresser à l'Afrique. Sur les 30 milliards d'investissements que reçoit l'Afrique, 28 milliards se dirigent vers l'Afrique du Sud. A l'avenir, ces investissements devraient se diversifier. Quelques entreprises ouest-africaines pourraient en bénéficier, notamment au Nigeria, concernant la téléphonie mobile, les banques, les grands projets d'infrastructures (routes, chemin de fer, ports etc.).

**Tableau 2.13. Les 8 premières bourses africaines**

Pays	Capitalisation au 30/06/2007 (milliards de dollars US)
Afrique du Sud	402,4
Égypte	102,6
Nigeria	61,8
Maroc	57,5
Ghana	12,4
Kenya	11,1
Botswana	6,1
Côte d'Ivoire	4,4

Source : Jeune Afrique, Hors série n°16, édition 2007.

### *Diasporas ouest-africaines et apports financiers*

Les pays de la région abriteraient aujourd'hui au minimum 7,5 millions de migrants originaires d'un autre pays ouest-africain, ce qui signifie que près de 3 % de la population régionale ne réside pas dans son pays d'origine. La diaspora ouest-africaine est aussi répartie à travers le continent, puisqu'une partie des migrants a trouvé des opportunités d'emploi dans les pays d'Afrique centrale ou australe. Une autre a été, au-delà des mouvements commerciaux historiques, employée comme main-d'œuvre dans les pays d'Afrique du Nord, notamment en Libye.

Au début des années 2000, les pays de l'OCDE quant à eux accueillent officiellement 1,2 million d'Africains de l'Ouest. En dépit de la proximité géographique euro-africaine, les États-Unis sont la principale destination des ressortissants ouest-africains (351 000 immigrés en 2000) devant la France (288 000) et le Royaume-Uni (176 000).

Les liens entre les migrants et leur pays ou région d'origine se traduisent par un flux important de transferts financiers. En moyenne sur 2000-2005, la valeur de ces flux vers l'Afrique de l'Ouest représentait 70 % de celle des flux d'IDE, 40 % de celle de l'APD ou encore 7 % de la valeur des exportations régionales. Les transferts à destination du Cap-Vert sont d'une magnitude plus élevée que dans tous les autres pays, avec 100 dollars US par habitant et par an<sup>21</sup>. Le Bénin, le Mali et le Nigeria reçoivent annuellement autour 10 dollars US par personne.

Les envois financiers de la diaspora peuvent avoir, sous certaines conditions, des effets positifs sur les revenus, l'emploi et la production dans les zones d'émigration. La nature privée et familiale de l'essentiel de ces transferts fait qu'ils sont majoritairement consacrés à la satisfaction des besoins de consommation. Une autre partie sert à financer des investissements pour le développement économique et social dans les communautés d'origine. Les Africains de la diaspora s'organisent souvent de façon formelle dans des associations. Un exemple connu est celui des associations des diasporas de la vallée du fleuve Sénégal (*cf. encadré 2.34*).

#### **Encadré 2.34. Projets issus d'association : cas du village de Koniakari, Kayes (Mali)**

Le village de Koniakari est situé à 70 kilomètres de la ville de Kayes. Ce village a bénéficié de l'apport de ses ressortissants regroupés dans l'association qui porte son nom. Est considérée comme membre toute personne originaire de Koniakari, résidant hors du village. Chaque membre cotise 15 000 francs CFA, des contributions supérieures peuvent être faites. L'association dispose d'un compte actuellement créditeur de plus de 400 millions FCFA. Les fonds collectés servent à financer les projets du village et également de levier pour le financement de projets d'infrastructures que l'État doit effectuer. Les émigrés à travers leur association ont financé, sans aide de l'État, la construction d'un marché, de la mairie, d'une école et d'un poste de santé. Grâce aux fonds des émigrés, le village dispose d'un service d'adduction d'eau depuis 2002. L'électrification du village est en cours. En appui aux initiatives locales, l'État a financé la route Kayes-Koniakari qui désenclave définitivement le village. À côté de ces réalisations, le village se transforme rapidement en raison du développement de l'immobilier (la population atteint 12 000 habitants).

Source : Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME), Secrétariat permanent, 2003.

<sup>21</sup> La part significative de la population cap-verdienne à l'étranger en est certainement une des causes. Les flux financiers de la diaspora cap-verdienne se sont surtout développés suite aux réformes monétaires mises en place en 1998 : arrimage de la monnaie à l'escudo portugais puis à l'euro créant ainsi une stabilité ; libéralisation du contrôle des changes réduisant les transferts informels ; différentiel de taux d'intérêt en faveur du Cap-Vert.

### *Enjeux de l'aide publique au développement (APD)*

Pour les pays de l'OCDE membres du Comité d'Aide au Développement (CAD), la hausse récente de l'Aide Publique au Développement (APD) découle en grande partie des efforts consentis pour l'Irak (de moins de 100 millions de dollars US en 2000 à plus de 21 milliards en 2005 et 9 milliards en 2006) et l'Afghanistan (de 135 millions à 2,9 milliards de dollars US entre 2000 et 2006). Elle témoigne également du réengagement des pays de l'OCDE et de l'implication plus forte des pays dits « émergents » dans la lutte contre la pauvreté sur le continent africain. Entre 2000 et 2006, l'APD en faveur de l'Afrique sub-saharienne est passée de 12,5 à 43 milliards de dollars, soit 40 % du total de l'aide.

Suivant cette tendance, l'aide octroyée aux pays de l'Afrique de l'Ouest a augmenté de 4 à 19 milliards de dollars US. Cette augmentation résulte pour plus de 70 % des allègements de dette consentis à la région grâce à l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PTE) et l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM). Le Nigeria, à lui seul, a bénéficié d'un allègement de dette de 5 milliards de dollars en 2005 et de plus de 9,5 milliards de dollars en 2006.

Les « donateurs émergents »<sup>22</sup> contribuent de façon non négligeable à l'aide au développement. C'est vers la Chine et l'Inde que les regards de la communauté internationale se tournent actuellement. Ces deux pays ont annoncé des promesses d'aide dans les années à venir (dons et prêts concessionnels) à l'Afrique de l'ordre de 3 milliards de dollars/an pour la première et 400 millions de dollars/an pour la seconde. Le rôle des pays d'Afrique du nord comme des pays du Golfe ne doit pas être non plus négligée. Cette diversification des acteurs s'est accompagnée d'une multiplication des formes d'aide via les fondations privées<sup>23</sup> ou de nouveaux mécanismes tels que les dispositifs de financement liés aux changements climatiques<sup>24</sup>.

Les efforts de la communauté internationale envers la région n'ont pas été négligeables depuis une quinzaine d'années. Dans les pays en situation de post-conflits, notamment en Sierra Leone, au Liberia et en Guinée Bissau, l'aide dépasse le quart du PIB. Hormis ces pays, ce sont les pays sahéliens qui, de manière générale, reçoivent la contribution la plus importante : entre 10 et 20 % du PIB selon les pays (*cf. carte 2.31*).

Les montants sont pourtant encore insuffisants au regard des besoins quantifiés par les Objectifs du Millénaire pour le Développement. L'aide n'est pas toujours jugée efficace. Ses faibles impacts mettent en cause aussi bien les donateurs que les pays récipiendaires : une partie de cette aide sert in fine à financer des consultants ou à acheter des biens d'équipements dans les pays donateurs ; le foisonnement de projets entraîne un « pompage de la fonction publique » et une difficulté à gérer les fonds étant donnée la capacité d'absorption limitée de l'administration publique et les procédures complexes utilisées par les bailleurs de fonds ; les taux d'exécution des projets dans les pays sont faibles ; une partie de l'aide est utilisée pour acheter des biens de consommation de luxe ou détournée pour être placée à l'étranger etc.

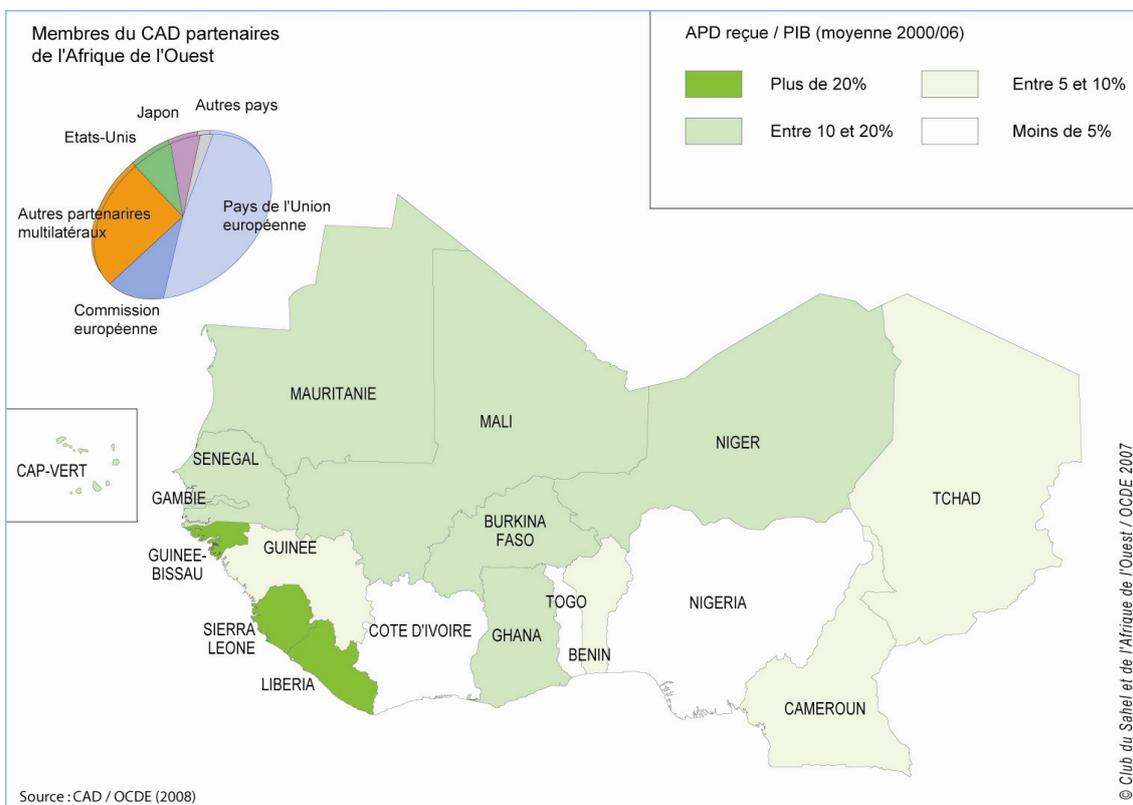
---

<sup>22</sup> Le terme de « donateur émergent » ne doit pas occulter le fait que les pays arabes ont financé jusqu'à 30% de l'APD mondiale dans les années 1980. Quelques pays d'Amérique latine (Brésil, Venezuela) ou asiatique (Corée du Sud ou Taiwan) se sont inscrits comme donateurs depuis les années 1970 ou 1980.

<sup>23</sup> Le montant de l'aide octroyé par ces fondations pour l'Afrique subsaharienne se serait élevé à près de 3 milliards de dollars/an au début des années 2000, dont la moitié provenant des seules fondations américaines.

<sup>24</sup> Par exemple, le Fonds d'adaptation, qui n'est pas encore opérationnel, aidera à financer des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement grâce au produit d'un prélèvement de 2 % sur les crédits carbone issus du Mécanisme pour un développement propre (MDP).

Carte 2.31. Flux nets d'Aide publique au Développement en Afrique de l'Ouest



Enfin, les intérêts des donateurs sont souvent divergents. On assiste ainsi à une action peu coordonnée voire concurrente sur le terrain. La mise en œuvre de la déclaration de Paris (*cf. encadré 2.35*), adoptée le 2 mars 2005, est à cet égard susceptible d'aider les partenaires au développement à s'impliquer davantage dans l'efficacité et l'harmonisation de l'aide. La prise en compte de l'APD régionale dans cette déclaration serait aussi de nature à renforcer une plus grande cohérence des mécanismes. L'aide régionale, octroyée à un ensemble de pays ou à des institutions, peut être utile. Les donateurs financent un grand nombre de projets et programmes dans les domaines des infrastructures, de la santé, de l'environnement, de l'appui institutionnel aux organisations régionales, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de l'élevage, de l'eau, etc.

### Encadré 2.35. La déclaration de Paris

La Déclaration de Paris, entérinée le 2 mars 2005, est un accord visant à améliorer la qualité de l'aide et son impact sur le développement. 12 indicateurs de l'efficacité de l'aide ont été convenus afin de suivre et d'encourager les avancées par rapport aux grands engagements de partenariat. Des objectifs cibles pour l'année 2010 ont été fixés pour 11 de ces indicateurs.

La conférence d'Accra, qui s'est tenue du 2 au 4 septembre 2008, se devait d'évaluer les efforts fournis par la communauté internationale et les priorités à l'avenir. Au nombre des principaux points convenus dans le Programme d'action d'Accra figurent les suivants :

- Prévisibilité – les donateurs fourniront aux pays partenaires 3 à 5 ans à l'avance des informations sur l'aide qu'ils prévoient de leur accorder.
- Systèmes nationaux – les systèmes nationaux des pays partenaires seront utilisés en priorité pour acheminer l'aide, plutôt que les systèmes des donateurs.
- Conditionnalité – les donateurs appliqueront, non plus les conditions imposant la manière et le moment de dépenser les fonds de l'aide, mais plutôt des conditions fondées sur les propres objectifs de développement des pays bénéficiaires.
- Délitement de l'aide – les donateurs assoupliront les restrictions qui empêchent les pays en développement d'acheter les biens et les services dont ils ont besoin auprès des sources où ils peuvent obtenir la meilleure qualité au plus bas prix.

Source : CAD/OCDE (2008)



L'Afrique de l'Ouest entre de plein pied dans une ère nouvelle. Sur le plan régional, on assiste, sous l'effet de l'accroissement démographique et des dynamiques économiques formelles et informelles, à la construction d'un marché régional. Sur le plan international, l'émergence de nouveaux partenaires ouvre de nouvelles opportunités pour les pays de la région, bien que la crise financière d'octobre 2008 remette en cause cette dynamique à court terme.

#### *Diversification économique et investissements sur les secteurs d'avenir*

Entre 2000 et 2007, la hausse du prix des matières premières, la montée en puissance des « pays émergents » et les mesures d'annulation de dettes ont été des facteurs favorables à l'Afrique de l'Ouest, en particulier pour les pays miniers et agro-exportateurs. Mais, face à la forte variabilité des marchés et à l'évolution incertaine de l'économie internationale, ces pays restent vulnérables.

La diversification du système productif et le renforcement du marché régional constituent une voie possible pour limiter cette vulnérabilité. Des choix seront à faire vers des secteurs porteurs : nouvelles technologies, automobile, tourisme, etc. Davantage d'investissements devraient être orientés vers le secteur agricole ou agro-alimentaire. Ils pourraient relancer la production alimentaire en faveur du marché régional et participer à la réduction des risques d'insécurité alimentaire.

A long terme, la stratégie de diversification économique reposant sur les ressources régionales semble nécessaire pour assurer une croissance plus stable. La mobilisation accrue des financements internes accompagnée par des financements extérieurs ciblés pourrait permettre une telle diversification.

### *Mobilisation des ressources internes*

Instables, le recouvrement des recettes publiques s'est amélioré ces dernières années. Celles-ci restent cependant tributaires de la fiscalité de porte. La mise en œuvre du TEC au niveau de la CEDEAO, liée aux négociations sur l'APE, risque d'affaiblir les droits de douane et les marges de manœuvre budgétaires des États. A l'heure de la reprise des négociations à l'OMC et où la crise économique s'annonce au niveau international, la tentation d'un repli protectionniste des grands ensembles régionaux n'est pas à exclure. Cette situation pourrait singulièrement compliquer la poursuite du processus de négociation, même si elle est a contrario susceptible d'ouvrir de nouvelles marges de négociations pour les pays ouest-africains. A long terme cependant, le renforcement de la fiscalité assise sur l'activité économique interne est sans doute nécessaire.

Malgré une plus forte mobilisation au niveau des recettes publiques, l'épargne domestique reste modeste en particulier pour les pays non pétroliers. Ces faibles taux contrastent avec ceux des autres régions en « voie de développement » ou de l'Afrique du Nord. Le renforcement d'un marché financier régional devra favoriser la mobilisation de l'épargne intérieure. Mais de nouveaux ou instruments devront permettre de résoudre les contraintes de financement de l'économie, en particulier pour les PME.

### *Meilleure valorisation des flux financiers extérieurs*

L'Afrique subsaharienne est largement en marge des flux d'investissements internationaux, à l'exception du secteur des mines et du pétrole. L'essentiel des investissements privés est réalisé sous la forme d'Investissements Directs Étrangers (IDE) et de transferts de la diaspora. Des territoires peuvent avoir une attractivité vis-à-vis d'IDE venant de nombreux pôles. Les secteurs clés sont l'agro alimentaires, le textile, l'*offshoring*<sup>25</sup>, l'électronique, l'automobile. Plus récemment, le continent a attiré de nouveaux types de capitaux tels que les fonds d'investissements. Principalement dirigés vers l'Afrique du Sud, ces fonds s'orientent progressivement vers d'autres pays et quelques entreprises ouest-africaines devraient en bénéficier. A l'heure des regroupements régionaux et de la mise en œuvre du NEPAD, l'échelle régionale constitue un atout pour attirer et rentabiliser ces financements. Cela nécessite l'amélioration un cadre juridique et institutionnel favorable à la stabilité et sécurité des droits de propriété, des politiques de formation du capital humain et une qualité des infrastructures physiques et sociales.

L'Aide Publique au Développement (APD) reste un levier de financement pour la réalisation de grandes infrastructures que le secteur privé ne peut financer seul. Elle permet également de pallier l'absence du secteur privé et l'insuffisance des ressources publiques allouées aux secteurs socio-économiques. Ces dernières années, la diversification des mécanismes d'aide et des partenaires au développement a élargi et complexifié la gamme des produits financiers disponibles tant au niveau national que régional. Cette situation renforce la nécessité pour la communauté internationale de progresser vers une harmonisation accrue et une meilleure efficacité de l'aide comme cela figure dans la déclaration de Paris. La coopération régionale peut être un outil remarquable d'amélioration de l'efficacité de l'aide et devrait être valorisée dans le cadre de la déclaration de Paris.

---

<sup>25</sup> L'*Offshoring* désigne la délocalisation des activités de service ou de production de certaines entreprises vers des pays à bas salaire.

## **SÉLECTION BIBLIOGRAPHIQUE**

### 2.1.1. INFRASTRUCTURES DE RÉSEAU

#### *Ouvrages et autres publications*

**AFD** (2006) : Régulation régionale dans le secteur électrique. Cas du WAPP, EEEOA. West African Power Pool, Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain Système d'Échanges d'Énergie. Séminaire CEFEB –Partenariats Publics-Privés dans les infrastructures – Visio conférence 3 octobre 2006

**APF/OECD** (2006): *Progress Report: Infrastructure*. 7th Meeting of the African Partnership Forum, Moscow, Russia, 26-27 October 2006.

**BERNARD Eric** (2004) : *Le déploiement des infrastructures Internet en Afrique de l'Ouest*. Thèse soutenue en 2004 à l'Université de Montpellier III – Paul Valéry.

**Bernard Krief Consultants** (2006): Europe and the new partnerships for the Construction and Civil Engineering sector in Africa, (Central and West Africa – CWA). State of the art perspectives and strategies, December 2006.

**CEDEAO, UEMOA** (2006) : Livre blanc pour une politique régionale. Sur l'accès aux services énergétiques des populations rurales et périurbaines pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Janvier 2006.

**CSAO** (2005) : *Atlas régional des transports et de télécommunications dans la CEDEAO*. Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest CSAO/OCDE, CEDEAO.

**CRDI** (2005) : L'Atlas Acacia. Cartographique de la croissance des TIC en Afrique. Octobre 2005, Canada.

**DIOP Birame** (2007) : *L'espace aérien africain moteur du développement du continent*. Séminaire des espaces géopolitiques aériens, mars 2007.

**Jeune Afrique** (2007) : *GSM, boom ouest-africain*. Ecofinance, 20 au 26 mai 2007.

**PMC** (2007) : L'électricité et l'eau en Afrique. Panorama, enjeux et perspectives.

**SPARROW F. T., Brian H. BOWEN** (2005): The CAPP demonstration Long-Term Planning Model. Potential capacity Expansion Planning and electricity Trading in Central Africa. Power Pool Development Group, Purdue University, USA.

**SPARROW F. T., Brian H. BOWEN** (2001) : Pool d'Énergie de l'Afrique de l'Ouest & Planification à Long terme de la Transmission Internationale à travers une Politique de Libre Échange de l'Électricité. Rapport d'étape, Purdue University.

*Sites internet*

Africa'nti : [www.africanti.org](http://www.africanti.org)

Agence internationale de l'énergie (AIE/OCDE) : [www.iea.org](http://www.iea.org)

Accès aux services énergétiques en Afrique de l'Ouest (CEDEAO, UEMOA) : [www.energy4mdg.org](http://www.energy4mdg.org)

GSM World: [www.worldgsm.com](http://www.worldgsm.com)

International Telecommunication Union (ITU): [www.itu.int](http://www.itu.int)

NEPAD: [www.nepad.org](http://www.nepad.org) / [www.nepad.tv](http://www.nepad.tv)

Organisation Maritime pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAOC) : [www.marineafrik.com](http://www.marineafrik.com)

World Bank Transport: [worldbank.org/transport](http://worldbank.org/transport)

### 2.1.2. SECTEUR INFORMEL

*Ouvrages et autres publications*

**AIDOO J.B., G.A. CORNISH, et I. AYAMBA** (2003) : Informal irrigation in the peri-urban zone of Kumasi, Ghana. An analysis of farmer activity and productivity. DFID - Report OD/TN 103 – February, 2001.

**CHARMES Jacques** (2000): Measurement of the Contribution of the Informal Economy and Informal Employment to GDP in Developing Countries: Some Conceptual and Methodological Issues.

**CHENEAU-LOQUAY Annie** (2004) : *Comment les TIC sont-elle compatibles avec l'économie informelle en Afrique*. Annuaire français des relations international, volume V.

**CILSS, CSAO, FEWS NET, OCHA, PAM, RESIMAO, UNICEF** (2006) : *Sécurité alimentaire et échanges transfrontaliers dans la zone Kano Katsina Maradi*. Rapport de mission, WABI DT/30/06.

**DIAO Maty Bah** (2004) : *Situation et contraintes des systèmes urbains et périurbains de production horticole et animale dans la région de Dakar*. Cahiers d'études et de recherches francophones : Agriculture. Vol. 13, n°1 – 39 – 40, Janvier-Février 2004.

**FAO (1999)** : *Le secteur forestier en 2020*. Document national de prospective – Bénin.

**IGUE John** (2003) : *Le secteur informel en Afrique de l'Ouest : le cas du tissu traditionnel*. Dans l'Afrique de l'Ouest dans la compétition mondiale, quels atouts possibles ? Paris, Editions Karthala.

**JÜTTING Johannes, Jante PARLEVLIT and Theodora XENOIANI** (2008): *Informal Employment Re-loaded*. Working Paper No. 266, OECD Development Centre.

**KARAITA B. et al.** (2003): Influence of urban wastewater on stream water quality and agriculture in and around Kumasi, Ghana. Environment and Urbanization - SAGE Publications.

**OBUBI E. and al.** (2006): Irrigated Urban Vegetable Production in Ghana: characteristics, benefits and risks. Urban Agriculture Notes – IWMI-RUAF-CPWF-IDRC, Canada.

- OIT** (2007) : *Tendances de l'emploi en Afrique*. Bureau International du Travail, avril 2007.
- OLUKOSHI Adebayo** (2001): *West Africa's Political Economy in the Next Millennium: Retrospect and Prospect*. The Codesria monograph series 2/2001.
- SCHNEIDER F., KLINGMAIR R.** (2004): *Shadow economy around the World: What do we know?*
- TRICAUD Pierre-Marie** (1996) : *Ville et nature dans les agglomérations d'Afrique et d'Asie*. Collection Études et Travaux, Éditions du GRET, Paris.
- UEMOA, DIAL, Afristat** (2003) : *Le secteur informel dans les principales agglomérations de sept États membres de l'UEMOA : Performance, insertion, perspectives*.
- USAID** (2006): *West African Financial Flows. Opportunities for People and Small Business*. March 2006.
- YATTA François** (2006) : *La gouvernance financière locale. Partenariat pour le développement Municipal (PDM)*.

#### *Sites internet*

Organisation Internationale du Travail (OIT) : [www.ilo.org](http://www.ilo.org)

### 2.1.3. RESSOURCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

#### *Ouvrages et autres publications*

- AFD** (2006) : *Rapport sur l'aide au développement 2005-2006 - Le défi d'un environnement instable*.
- APF/OCDE** (2006): *Resources for Development in Africa*. 7<sup>th</sup> Meeting of the Africa Partnership Forum, Moscow, Russia, 26-27 October 2006.
- BAfD, OCDE** (2008) : *Perspectives économiques en Afrique, 2007-2008*.
- BLACK Richard, TIEMOKO Richmond** (2003): *Migration, Return and Impact in West Africa*. Dans l'Afrique de l'Ouest dans la compétition mondiale. Quels atouts possibles ? Karthala, Paris.
- BOST François** (2003) : *L'Afrique de l'Ouest dans la stratégie des entreprises*. Dans l'Afrique de l'Ouest dans la compétition mondiale. Quels atouts possibles ? Karthala, Paris.
- CAD/OCDE** (2007) : *Coopération pour le développement rapport 2007*. Mars 2008, Paris.
- CBN** (2005): *Microfinance Policy, Regulatory and Supervisory Framework for Nigeria*.
- CEA** (2004) : *Financement de l'intégration régionale*. Centre Africain pour la politique commerciale, note d'informations n°2, novembre 2004.
- CNUCED** (2007) : *Le développement économique en Afrique. Retrouver une marge d'action : la mobilisation des ressources intérieures et l'État développementaliste*. Nations Unies, New York et Genève, 2007.

- CSAO** (2006) : *L'Afrique et la Chine*. Chapitre de l'Atlas de l'intégration régionale, CSAO/OCDE – CEDEAO.
- CSAO** (2006) : *Migrations*. Chapitre de l'Atlas de l'intégration régionale, CSAO/OCDE – CEDEAO.
- DAC/OCDE** (2003): *Philanthropic Foundations and Development Co-operation*. Off of the DAC Journal 2003, Volume 4, No. 3.
- DIOP Chimère** (2003) : *Diaspora et ressources de développement en Afrique de l'Ouest*. Dans l'Afrique de l'Ouest dans la compétition mondiale. Quels atouts possibles ? Karthala, Paris.
- FMI** (2008) : Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne. Washington, Avril 2008.
- FPA** (2007) : *Investissement : mettre en valeur le potentiel de l'Afrique*. 8<sup>ème</sup> Réunion du Forum pour le Partenariat avec l'Afrique Berlin, Allemagne 22-23 mai 2007.
- HUGON Philippe** (2007) : *Géopolitique de l'Afrique*. Éditions Sedes, Paris.
- HUGON Philippe** (2006) : *Les économies africaines dans la mondialisation*. Afrique, les chemins de la croissance. Problèmes économiques, 13 septembre 2006.
- KARPOWICZ Izabella** (2006) : *Determinants of Emigrant Deposits in Cape Verde*. IMF Working Paper, WP/06//132.
- OLUKOSHI Adebayo** (2001): West Africa's Political Economy in the Next Millennium: Retrospect and Prospect. The Codesria monograph series 2/2001.
- SEVERINO Jean Michel** (2006) : Les pays émergents dans le cercle des nouveaux donateurs. Le Monde, 19/04/2006.
- UNCTAD** (2005): *Trade and development report*. United Nations, New York and Geneva.
- World Tourism Organisation** (2006): *Tourism Market Trends, 2006 Edition – Annex*. [www.world-tourism.org](http://www.world-tourism.org)

#### *Sites internet*

Afristat : [www.afristat.org](http://www.afristat.org)

Base de données sur les investissements directs étrangers, CNUCED : [www.unctad.org](http://www.unctad.org)

Base de données Banque mondiale en ligne :

[p://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/DATASTATISTICS](http://p://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/DATASTATISTICS)

Base de données du CAD sur l'aide au développement : [www.oecd.org/dac/stats](http://www.oecd.org/dac/stats)

Institut de la Zone Franc : [www.izf.net/izf](http://www.izf.net/izf)

Portail du droit des affaires en Afrique : [www.ohada.com](http://www.ohada.com)

Portail de la microfinance : [www.lamicrofinance.org](http://www.lamicrofinance.org)